

ALGÉRIE-GABON :
Instauration de nouveaux mécanismes pour densifier les échanges commerciaux

P. 4

SOMMET MONDIAL SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT :
Miraoui rencontre plusieurs ministres et responsables étrangers

P. 24

DU 14 AU 15 NOVEMBRE À DURBAN (AFRIQUE DU SUD)
Zerouati prend part aux travaux de la 17^e Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

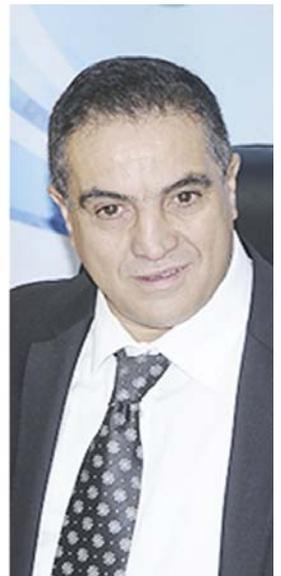
P. 24

PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE

La Charte d'éthique des pratiques électorales signée samedi à Alger

La Charte d'éthique des pratiques électorales, élaborée par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) et destinée aux différents acteurs participant au processus électoral, sera signée samedi à Alger, a-t-on appris hier de cette instance. Cette Charte « expose les principes directeurs et les pratiques particulières qui forment le cadre du comportement moral attendu des acteurs et personnes participant au processus électoral », selon ce document dont l'APS a obtenu une copie.

P. 3



ARAV

Les médias audiovisuels et électroniques appelés à une contribution efficace et responsable pour la consécration du principe d'égalité

P. 3

UNIVERSITÉ

Aucun changement dans les dates des vacances d'hiver pour l'année universitaire 2019-2020

P. 4

TRIBUNAL DE BAB EL-OUED :

Acquittement pour cinq prévenus arrêtés pour « atteinte à l'unité nationale »

P. 3

SANTÉ

NUTRITION : 4 bonnes raisons de prendre un goûter

P. 12-13

FOOTBALL

QUALIFICATIONS CAN-2021 (GR. H - 1^{RE} JOURNÉE)
ALGÉRIE-ZAMBIE :
EVITER DE TRÉBUCHER D'ENTRÉE



La sélection algérienne de football accueillera aujourd'hui son homologue zambienne au stade Mustapha-Tchaker de Blida (20h00), avec la ferme intention de démarrer du bon pied les qualifications (Gr. H) de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 au Cameroun.

P. 21

PÉTROLE :

Le panier de l'Opep frôle les 63 dollars le baril

P. 7

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME
Découverte et destruction d'une casemate pour terroristes à Djelfa

P. 24

JUSQU'AU 18 NOVEMBRE Semaine culturelle japonaise

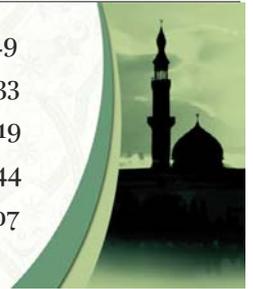
L'ambassade du Japon, organise à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 18 novembre prochain, la Semaine culturelle japonaise. Au programme : des ateliers et démonstrations d'Ikebana, d'origami et de calligraphie, une exposition au Musée des Beaux-arts d'Alger, un concours de discours en langue japonaise à l'auditorium dupalais de la culture Moufdi-Zakaria, ainsi que des projections de films japonais à l'ambassade du Japon. Pour l'évènement, une maîtresse d'Ikebana (art d'arrangement floral japonais) Mme Rika Arai ainsi qu'un artiste d'origami M. Abdelwaheb HAFES seront à Alger pour présenter leurs arts. Le concours de discours en langue japonaise sera également organisé à cette occasion, pour la 3e fois, par l'ambassade du Japon.



Horaire des prières

Jeudi 17 Rabî al-awwal 1440

Fajr	05:49
Dohr	12:33
Asr	15:19
Maghreb	17:44
Isha	19:07



APN

Reprise des travaux en séance plénière

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra, aujourd'hui, ses travaux en séance plénière consacrée au vote de plusieurs projets de loi, a indiqué un communiqué de la chambre basse du Parlement. Lors de cette séance, les députés auront à adopter un rapport élaboré par la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés pour valider la qualité de membre d'une nouvelle députée et le vote sur le projet de loi organique modifiant la loi organique 18-15 relative aux lois de Finances, le projet de loi régissant les activités des hydrocarbures et le projet de loi de Finances 2020, a noté la source. Le projet de loi modifiant l'ordonnance 66-155 portant Code de procédure pénale et le projet de loi complétant l'ordonnance 06-02 portant Statut général des personnels militaires seront également soumis au vote, a conclu la source.



FORMATION PROFESSIONNELLE

Dada Moussa à Ghardaïa



Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Dada Moussa Belkhir, entamera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Ghardaïa.

CE MATIN À L'ENSJ

L'enrichissement de la mémoire nationale en débat

Dans le cadre du 224e numéro de l'émission hebdomadaire "Rendez-vous avec l'histoire", le musée national du moudjahid, organise ce matin à partir de 10h, à l'Ecole nationale supérieure de journalisme (ENSJ), une rencontre qui portera sur "L'enrichissement et la préservation de la mémoire nationale".

CE MATIN À SIDI-FREDJ

Journée d'étude sur l'impact des réseaux sociaux sur les sociétés

Le Conseil national des journalistes algériens (CNJA), organise ce matin à partir de 9h à l'hôtel Riadh de Sidi Fredj, une journée d'étude sur l'impact des réseaux sociaux sur les sociétés, réalité et perspectives.

SALLE IBN KHALDOUN «Rambo», «ça» et «Maléfique» en projection

Dans le cadre de son programme cinéma, l'Etablissement arts et culture de la wilaya d'Alger, organise aujourd'hui à la salle Ibn Khaldoun, la projection des films : Rambo (14h), ça (17h) et Maléfique (20h).



Météo



	Max	Min
Alger	22°	11°
Oran	20°	11°
Annaba	21°	12°
Béjaïa	22°	12°
Tamanrasset	23°	07°

CE SOIR AU TNA

Présentation de la pièce «GPS»

La nouvelle pièce théâtrale «GPS», mise en scène par Mohamed Charchel, sera présentée au public algérois, ce soir à partir de 18h, au Théâtre national algérien (TNA).



CHU MUSTAPHA

Journée de formation médicale sur la grippe

Le Centre hospitalo-universitaire Mustapha-Bacha, organise ce matin à partir de 8h30, une journée de formation continue sur la grippe.

AÏN TÉMOUCHENT

Célébration de la Journée mondiale du diabète

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale du diabète, l'association santé du travail, sécurité, hygiène et environnement de Aïn Témouchent, organise aujourd'hui, une série d'activités pour célébrer cette journée placée sous le thème «Ensemble contre le diabète».

SALLE IBN ZAYDOUN

Clôture du Festival international du cinéma d'Alger

Après une semaine d'intense activité, le festival international du cinéma d'Alger, ferme ses portes aujourd'hui avec en séance de clôture la projection ce soir à partir de 18h du film «Inocencia» de Alejandro Gil.

TRAMWAY D'ALGER

82 infractions au code de la route sur les rames enregistrées en 20 jours

Les services des unités aériennes de la Sécurité nationale ont enregistré, durant la période allant du 1 au 20 octobre dernier, un total de 82 infractions au code de la route au niveau des rames du tramway à Alger, a indiqué, un communiqué de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN). Ces infractions sont réparties à hauteur de 55 infractions enregistrées au niveau de la rue Tripoli (Husséin Dey), 26 infractions à Bordj El Kiffan et une (1) infraction à Bab Ezzouar, a noté le communiqué. Précisant que ces statistiques ont été collectées dans le cadre du soutien logistique fourni aux unités et services de la Police activant dans le domaine de la prévention routière, la même source a indiqué que les unités aériennes de la Sécurité nationale ont procédé, dans ce cadre, à plusieurs sorties aériennes au niveau d'Alger afin de constater les infractions commises par les automobilistes au niveau des rames de tramway. A cet effet, la DGSN appelle les usagers de la route à éviter ces comportements dangereux, à respecter le code de la route et les règles en vue de préserver la sécurité de tous.



LE 17 NOVEMBRE À L'HÔTEL EL AURASSI (ALGER)

Remise du 1er prix Roche-ATRSS de la recherche en cancérologie

L'Agence thématique de recherche en sciences de la santé (ATRSS) et les laboratoires Roche Algérie SPA, organisent dimanche 17 novembre à partir de 18h à l'hôtel El Aurassi, la cérémonie de remise des prix de la première édition du prix Roche-ATRSS de la recherche cancérologie en Algérie. La cérémonie sera rehaussée par la présence des ministres de la Santé, de l'Enseignement Supérieur et du Travail.



LES 16 ET 17 NOVEMBRE À L'ENSV D'EL HARRACH

Journées internationales des sciences vétérinaires

Ecole nationale supérieure vétérinaire d'El Harrach, abrite les 16 et 17 novembre, la 14e édition des journées internationales des sciences vétérinaires. Cette nouvelle édition sera placée sous le thème «Les maladies animales contagieuses».

ELECTIONS La Charte d'éthique des pratiques électorales signée samedi à Alger

La Charte d'éthique des pratiques électorales, élaborée par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) et destinée aux différents acteurs participant au processus électoral, sera signée samedi à Alger, a-t-on appris hier de cette instance.

Cette Charte «expose les principes directeurs et les pratiques particulières qui forment le cadre du comportement moral attendu des acteurs et personnes participant au processus électoral», selon ce document dont l'APS a obtenu une copie.

Elle est fondée sur le respect «profond et durable» du processus démocratique et sur l'observation des lois et textes subséquents qui codifient les règles des élections et des campagnes électorales.

Le document stipule que le comportement moral relatif au processus électoral «entend le respect des principes démocratiques de base à travers le libre exercice des droits démocratiques sans intimidation, notamment le droit de se porter candidat, le droit de vote, le caractère secret du vote, la transparence du financement des campagnes électorales ainsi que l'indépendance et la neutralité de l'institution en charge des élections et des services qui en dépendent». Elle



énonce également que «tous les acteurs participant au processus électoral doivent accepter la responsabilité d'agir de façon à maintenir et à renforcer la confiance du citoyen par rapport à l'intégrité et la transparence du processus électoral».

Cette Charte cite, par ailleurs, 10 principes généraux, dont la souscription de tous les acteurs partici-

pant au processus électoral aux principes d'élections «libres et équitables» et au respect des lois électorales.

Elle stipule, en outre, que les membres de l'ANIE, ses délégués et services administratifs qui en relèvent s'engagent «à s'abstenir au respect du principe de neutralité, d'impartialité et de traitement équitable des candidats aux élections et

s'interdire tout comportement ou action susceptibles d'altérer ces principes». De leur côté, les candidats et les partis politiques participant aux élections s'engagent notamment à «faire des déclarations publiques véridiques et doivent s'abstenir de tous propos diffamatoires, insultes, injures envers un autre candidat ou acteur du processus électoral et toute autre déclaration qu'ils savent être erronée». Cette charte s'adresse aussi aux responsables des médias nationaux audiovisuels, de la presse écrite et électronique et les intervenants qui en dépendent, qui doivent s'engager, entre autres, à informer les électeurs de leurs droits, des dates d'inscription de recours sur les listes électorales, informer les électeurs sur les programmes des candidats aux élections et à assurer une couverture globale, équilibrée et objective durant toutes les phases de l'opération électorale, de manière impartiale et sans aucune discrimination entre les candidats.

PRÉSIDENTIELLE 2019 : Les médias audiovisuels et électroniques appelés à une contribution efficace et responsable pour la consécration du principe d'égalité (ARAV)

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a appelé l'ensemble des médias audiovisuels et électroniques, à la veille du lancement de la campagne électorale pour la présidentielle du 12 décembre prochain, prévu dimanche prochain, à la contribution «efficace et responsable» à la consécration du principe «d'égalité», à travers la facilitation de l'accès des candidats, via leurs chaînes, au grand public.

L'ARAV qui participe, avec ses moyens et son plein engagement, aux efforts consentis pour la réussite de cette échéance nationale, exhorte l'ensemble des médias audiovisuels et électroniques à la contribution efficace et responsable en consécration des obligations du service public, qui leur incombent en vertu de la loi, pour éclairer les citoyens à travers leurs différents programmes et émissions, et faciliter l'accès des candidats, via leurs chaînes, au grand public conformément au principe d'égalité, en accordant le même temps de parole aux candidats dans les médias audiovisuels et électroniques, indique l'Autorité dans un communiqué.

Les médias audiovisuels et électroniques sont tenus, pour mener à bien la mission du service public en lien avec la campagne électorale, «à respecter des règles prévues dans la Constitution et des différents textes juridiques, notamment ceux liés directement à l'activité audiovisuelle en matière d'exigences en rapport avec l'échéance présidentielle du 12 décembre 2019», rappelle l'ARAV.

Partant de ce principe, précise la même source, chaque candidat s'emploiera à convaincre les électeurs de son programme électoral ou du programme de son parti politique par les différents moyens prévus par la loi, y compris l'expression directe via les chaînes de télévision publiques et indirecte via les autres médias audiovisuels et la presse électronique.

Pour l'ARAV «le respect des différentes lois y afférentes, particulièrement les règles et les principes par l'ensemble des candidats et des acteurs du secteur de l'information «contribuera à la réussite de la campagne électorale attendue et à convaincre l'électeur de la réunion du climat favorable à choisir le programme électorale à même de faire participer le citoyen au scrutin pour élire un président de la République, jalon essentiel à l'édification d'une Algérie nouvelle, l'Algérie des institutions, des droits et des libertés».

Après avoir rappelé que la campagne électorale durera 25 jours, l'ARAV a mis en avant nombre de règles et de principes inspirés d'articles ou d'alinéas tant de la Constitution que de la loi organique relative à l'information, le code électoral et la loi relative à l'activité audiovisuelle.

Elle cite, dans ce cadre, les articles 7 et 8 de la Constitution qui disposent que le peuple est la source de tout pouvoir, la souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple, le pouvoir constituant appartient au peuple, le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne, par voie de référendum et par l'intermédiaire de ses représentants élus et que le président de la République peut directement re-

courir à l'expression de la volonté du peuple.

L'ARAV a aussi mis en avant l'article 9 de la Constitution qui stipule que le peuple se donne des institutions ayant pour finalité la sauvegarde et la consolidation de la souveraineté et de l'indépendance nationales, la protection des libertés fondamentales du citoyen et l'épanouissement social et culturel de la Nation, la promotion de la justice sociale, l'élimination des disparités régionales en matière de développement, l'encouragement de la construction d'une économie diversifiée mettant en valeur toutes les potentialités naturelles, humaines et scientifiques du pays, la protection de l'économie nationale contre toute forme de malversation ou de détournement, de corruption, de trafic illicite, d'abus, d'accaparement ou de confiscation illégitime.

Elle a également invoqué l'article 50 de la loi fondamentale qui dispose que la liberté de la presse écrite, audiovisuelle et sur les réseaux d'information est garantie et qu'elle n'est restreinte par aucune forme de censure préalable.

La diffusion des informations, des idées, des images et des opinions en toute liberté est garantie dans le cadre de la loi et du respect des constantes et des valeurs religieuses, morales et culturelles de la Nation, selon le même article qui insiste sur le fait que cette liberté ne peut être utilisée pour attenter à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui.

L'information exercée librement dans le cadre des dispositions de la loi organique, en vertu de la législation et de la réglementation en vigueur

L'ARAV a, par ailleurs, évoqué la loi organique relative à l'information dont l'article 2 stipule que l'information est une activité librement exercée dans le cadre des dispositions de la présente loi organique, de la législation et de la réglementation en vigueur et dans le respect de la Constitution et des lois de la République, de la religion musulmane et des autres religions, de l'identité nationale et des valeurs culturelles de la société, de la souveraineté nationale et de l'unité nationale, des exigences de la sécurité et de la défense nationale, des exigences de l'ordre public, des intérêts économiques du pays, des missions et obligations de service public, du droit du citoyen à être informé d'une manière complète et objective, du secret de l'instruction judiciaire, du caractère pluraliste des courants de pensées et d'opinions et de la dignité de la personne humaine et des libertés individuelles et collectives.

Le Code de l'information a régi le droit de réponse et de rectification dans les articles de 100 à 115 et fait obligation concernant l'activité audiovisuelle et électronique, au directeur du service de communication audiovisuelle ou au directeur de l'organe de presse électronique, de «publier ou de diffuser gratuitement toute rectification qui leur sera adressée par toute personne physique ou morale au sujet de faits ou opinions qui auront été rapportés de façon inexacte par ledit organe

d'information, ajoute la même source.

Dans le même contexte, l'ARAV a évoqué les articles contenus dans la Loi sur le régime électoral, dont l'article 176 qui stipule que «Sauf le cas prévu à l'article 103 (alinéa 3) de la Constitution, la campagne électorale est déclarée ouverte, vingt-cinq (25) jours avant la date du scrutin. Elle s'achève trois (3) jours avant la date du scrutin».

Lorsqu'un second tour du scrutin est organisé, la campagne électorale des candidats au deuxième tour est ouverte douze (12) jours avant la date du scrutin et s'achève deux (2) jour avant la date du scrutin».

Rappelant également l'article 178 qui stipule que «Les médias audiovisuels nationaux autorisés à exercer en application de la législation et de la réglementation en vigueur, participant à la couverture de la campagne électorale, sont tenus de garantir la répartition équitable du temps d'antenne entre les candidats», l'ARAV a relevé que la campagne électorale ne peut être menée en dehors de la période prévue, par quiconque quel qu'il soit, quel que soit le moyen».

En ce qui concerne l'activité audiovisuelle, l'ARAV a rappelé l'article 47 qui stipule qu'un cahier des charges générales pris par décret, après avis de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel, «fixe les règles générales imposables à tout service de diffusion télévisuelle ou de diffusion sonore», précisant que le cahier des charges énonce dans son article 48, notamment les prescriptions permettant de «respecter les exigences de l'unité nationale, de la sécurité et de la défense nationale, de respecter les intérêts économiques et diplomatiques du pays, de se conformer à la référence religieuse nationale, de respecter les autres références religieuses et de ne pas porter atteinte aux autres croyances et religions, de respecter les constantes et les valeurs de la société, de respecter les valeurs nationales et les symboles de l'Etat tels que définis par la Constitution».

Le cahier des charges énonce également «de promouvoir la citoyenneté et le dialogue, de respecter le pluralisme partisan et le pluralisme des courants de pensée et d'opinions dans les programmes de diffusion sonore et télévisuelle, de respecter les règles professionnelles, d'éthique et de déontologie dans l'exercice de l'activité audiovisuelle quels qu'en soient la nature, le support et le mode de diffusion, de ne pas diffuser des programmes ou des publicités trompeurs, de ne pas vendre des espaces publicitaires pour la campagne électorale, outre de se conformer aux règles et aux obligations de production et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales, en application de la législation et de la réglementation en vigueur».

Le cahier des charges stipule également d'autres prescriptions, notamment «de maintenir l'impartialité et l'objectivité et de ne pas servir l'intérêt et la cause des groupes d'intérêts politiques, ethniques, économiques, financiers et religieux ou idéologiques et de ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'honneur et à la réputation des personnes et à la vie privée des personnalités publiques».

POLITIQUE Des citoyens de Laghouat expriment leur soutien aux prochaines élections

Des citoyens de la wilaya de Laghouat sont sortis mercredi dans la rue pour exprimer leur soutien aux élections présidentielles du 12 décembre prochain, a-t-on constaté. Entamée par un rassemblement, cette manifestation s'est poursuivie depuis la place de «la Résistance» vers le centre ville de Laghouat, avec la participation d'une foule nombreuse de la société civile, issue de différentes communes, en plus d'enseignants universitaires et de cadres de divers secteurs.

Lors de cette marche, les manifestants ont hissé des banderoles appelant et appuyant la tenue de la prochaine élection présidentielle et soutenant les efforts de l'Armée nationale populaire (ANP), et scandant des slogans «L'ANP est notre armée et les élections sont notre espoir, «les élections, seul garant de la démocratie».

GHARDAÏA: Des dizaines de citoyens expriment leur soutien à l'élection du 12 décembre

Des dizaines de citoyens ont sortis mercredi à GharDAïa lors d'une marche pacifique pour exprimer leur soutien à l'élection présidentielle du 12 décembre prochain.

Accompagnés d'une troupe folklorique, les participants à la marche se sont regroupés au niveau de la place du 1er mai pour ensuite traverser la rue Emir Abdelkader et aller devant le siège de la wilaya.

Le groupe de manifestants a scandé différents slogans comme «Oui à l'élection», «les élections sont la solution» et «le peuple et l'armée pour la préservation des constantes de la Nation». Les marcheurs ont également réitéré à travers leurs slogans l'importance de renforcer le lien ANP-peuple, avant de se disperser dans le calme.

TRIBUNAL DE BAB EL-OUED : Acquittement pour cinq prévenus arrêtés pour «atteinte à l'unité nationale»

Le tribunal de Bab El Oued (Cour d'Alger) a acquitté, mercredi, cinq jeunes arrêtés lors des marches populaires pour «atteinte à l'unité nationale». Le juge a prononcé, aux premières heures de la journée, un verdict acquittant cinq jeunes placés en détention provisoire pour «port d'emblème autre que l'emblème national» lors des marches populaires. Le tribunal de Sidi M'hamed avait rendu, mardi, un verdict d'une année de prison ferme, dont six avec sursis assortie d'une amende de 30.000 Da, à l'encontre de vingt-et-un (21) jeunes et un autre verdict de six mois de prison ferme assortie d'une amende de 20.000 Da à l'encontre de six autres jeunes pour «atteinte à l'unité nationale».

Une autre audience a été programmée pour le lundi prochain afin de statuer dans les dossiers de 20 autres jeunes poursuivis pour les mêmes charges, dont 9 sont placés sous contrôle judiciaire et 11 en détention provisoire.

RÉUNION INTERMINISTÉRIELLE: Examen des propositions relatives à la régularisation de la situation des diplômés bénéficiaires de contrats de pré-emploi

Le Premier ministre, Noureddine Bedoui a présidé mardi une réunion interministérielle consacrée à l'examen des propositions de la commission interministérielle relatives à la régularisation de la situation des diplômés bénéficiaires de contrats de pré-emploi, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral: «Le Premier ministre, Noureddine Bedoui a présidé, mardi 12 novembre 2019, une réunion interministérielle consacrée à l'examen des propositions de la commission interministérielle relatives à la régularisation de la situation des diplômés bénéficiaires de contrats de pré-emploi, en application des décisions de la réunion du Gouvernement de mercredi 6 novembre 2019, en présence des ministres de l'Intérieur, du Travail, de la Jeunesse et des Sports et de la Solidarité nationale, ainsi que des Secrétaires généraux des secteurs des Finances, de l'Éducation nationale, de la Santé et du Directeur général de la fonction publique.

La réunion a vu la présentation du plan d'action proposé par la commission interministérielle présidée par le ministre du Travail, portant mesures pratiques de régularisation, sans exclusive, de la situation de cette catégorie de jeunes diplômés sur la base des critères objectifs et selon un échéancier bien défini.

Toutes les conditions nécessaires à la concrétisation de cette opération ont été arrêtées, notamment au niveau des secteurs de l'Éducation nationale, de la Santé, des Collectivités locales et de la Jeunesse et des Sports qui renferment la plus grande partie de cette catégorie de jeunes.

Par ailleurs, il a été convenu d'élargir la mesure portant insertion sociale des diplômés du secteur de la Solidarité nationale au secteur du Travail en vue de leur prise en charge dans le cadre de ce dispositif.

Au terme des exposés, le Premier ministre a indiqué que la décision de régularisation n'est qu'une réparation responsable d'une situation qui a perduré, une décision qui consacre l'État de droit et garantit les droits de tous les citoyens au même pied d'égalité.

Il s'agit, également, d'une reconnaissance des efforts de ces jeunes diplômés des universités et instituts nationaux, lesquels ont contribué, en dépit de leur situation instable dans leurs postes de travail, au renforcement des effectifs de nos établissements et administrations.

Ils ont contribué par leur travail et abnégation à la prise en charge des missions du service public et accompagné les différentes étapes de réforme en matière de modernisation et de réhabilitation du service public pour une longue durée, dépassant dans certains cas les dix (10) ans.

Cette décision intervient pour rendre justice à ces jeunes en leur donnant la place qu'ils méritent au sein de la société et en leur consacrant le droit légitime à l'intégration, tous et sans exclusive, en vue de leur permettre d'aspirer à un avenir meilleur.

Pour la concrétisation de cette opération, le Premier ministre a indiqué qu'il s'agissait d'une priorité nationale à la réalisation de laquelle tout un chacun doit adhérer, y compris les secteurs ministériels et collectifs locaux, ce qui consacre les valeurs de solidarité entre secteurs au profit de cette catégorie de jeunes.

Dans ce contexte, le Premier ministre a décidé ce qui suit: - Approbation du plan d'action proposé par la commission interministérielle, pour peu qu'il soit concrétisé à travers l'élaboration d'un projet de décret exécutif à soumettre pour adoption la semaine prochaine lors de la réunion du Gouvernement

- Élargissement de l'action de la commission interministérielle au recensement de tous les cas dans toutes les entreprises qui ne relèvent pas de la fonction publique, avec création de sous-commissions relevant de la commission interministérielle, qui seront chargées des aspects juridique, technique et financier pour mettre en œuvre le plan d'action approuvé.

- Entame de l'opération de régularisation à compter de novembre 2019, dans le cadre d'un calendrier fixé par un projet de décret exécutif à soumettre au Gouvernement la semaine prochaine, en chargeant tous les départements ministériels concernés de mettre en place des comités de suivi à leur niveau, afin d'assurer l'état de mise en œuvre de cette opération dans les délais impartis.

L'opération doit être accompagnée d'un plan de communication devant contribuer à la consécration de toutes les étapes en toute clarté et transparence jusqu'au parachèvement de la régularisation de tous les cas.

- Le ministre de l'intérieur a été chargé d'inciter les collectivités locales n'ayant pas de difficultés financières à entamer la régularisation de la situation des jeunes bénéficiaires de contrats de pré-emploi, à leur niveau, avec possibilité pour la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales d'intervenir pour la prise en charge des autres cas.

- Création de passerelles entre le secteur de la fonction publique et le secteur économique.

L'Agence nationale de l'emploi (ANEM) et ses annexes locales se chargeront des opérations d'orientation des offres d'emploi au profit des jeunes justifiant d'expérience au niveau des administrations publiques.

Sur proposition de la ministre de la solidarité nationale, le Premier ministre a décidé de charger le chef de cabinet de présider une commission intersectorielle qui prendra en charge l'examen de la situation de la catégorie bénéficiant du dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS) et présentera des propositions à même de régulariser leur situation.

APS

PRÉSIDENTENCE Bedoui passe en revue avec Serkadji plusieurs dossiers relatifs à l'emploi, à l'intérieur, à l'habitat et au numérique

Le chef de l'État Abdelkader Bedoui a reçu mardi le Premier ministre Noureddine Bedoui, avec lequel il a passé en revue plusieurs dossiers relatifs aux secteurs du travail, de l'intérieur, de l'habitat et du numérique, indique un communiqué de la Présidence de la République.

Lors de l'audience durant laquelle la situation politique et socioéconomique du pays a été abordée dans le cadre du suivi par le chef de l'État de l'action du Gouvernement, M. Bedoui a évoqué «l'avant-projet de loi complétant la loi relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi, adoptée par le Gouvernement, visant l'adaptation de la législation pertinente avec les développements du marché du travail et l'amélioration du service public de l'emploi en lui conférant davantage d'efficacité et de souplesse». Le Premier ministre a rappelé, dans ce cadre, «des efforts du Gouvernement visant à prendre en charge le dossier des jeunes bénéficiaires de contrats de pré-emploi». À ce propos, le chef de l'État a instruit le Gouvernement de «mettre en vigueur l'amendement proposé à même d'assurer l'organisation du marché de l'emploi en l'adaptant avec les aspirations des jeunes et la dynamique économique envisagée».

Il a souligné l'impératif «de régulariser définitivement le dossier des contrats de pré-emploi dans le cadre d'une approche dont le but est le renforcement des ponts entre l'administration publique et l'entreprise économique au mieux des intérêts de nos jeunes».

Dans le même ordre d'idée, le Premier ministre a souligné l'approbation par le Gouvernement d'un décret présidentiel portant «création, organisation et fonctionnement d'une Agence nationale pour le développement de la numérisation, ayant entre autres missions

l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale dans le domaine du numérique et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en renforcement des actions incitatives décidées en faveur de ce type de start-up».

À cet effet, le chef de l'État s'est félicité de la création de cette Agence devant, a-t-il dit, «contribuer à l'amélioration des services prodigués au citoyen» et a ordonné d'accélérer la tenue d'assises nationales de haut niveau permettant de s'enquérir de l'état de la numérisation des entreprises et des administrations publiques et de stimuler l'opération de mise en place de la stratégie nationale avec la participation de tous les acteurs dans ce domaine, générateur de richesses et critère d'évaluation du niveau de progrès des pays».

M. Bedoui a évoqué également l'approbation par le Gouvernement du «projet de décret exécutif relatif aux missions, à l'organisation et à la gestion de l'Agence nationale de l'aviation civile, liées au contrôle et à la surveillance des activités de l'aviation civile».

Saluant, dans de ces sens, «l'effort consenti visant à mettre en place un cadre juridique adéquat en matière d'aviation civile, le Chef de l'État a mis en avant l'impératif d'être au diapason des développements survenus en la matière tout en s'adaptant aux règles en vigueur, dans le cadre du respect des normes de sécurité de l'aviation civile». Par ailleurs, le Premier ministre a passé en revue «le projet de restauration et d'aménagement de



la prison de Serkadji pour la transformer en un musée public national dont la mise en œuvre a été confiée à des représentants des secteurs de la Culture, des Moudjahidines, de l'Habitat et de la Justice avec la participation de techniciens, d'historiens, d'académiciens et de témoins».

Le chef de l'État s'est félicité de ce projet et de sa contribution à «la préservation de la mémoire collective de la Nation, d'autant que ce musée mettra l'accent sur les pratiques barbares de l'occupant qui n'a pas pu entamer la détermination et la résistance du peuple algérien». Sur le dossier de l'habitat, M. Bedoui a rappelé les «premières mesures aux plans national et local pour la régularisation de la situation juridique des logements de manière à permettre d'élaborer une base de données sur le parc immobilier tout en repérant les obstacles empêchant les citoyens d'obtenir des actes de propriété». Dans ce cadre, M. Bensalah a réaffirmé «l'importance du travail ininterrompu visant le suivi de l'état d'avancement de cette opération et la levée de tous les obstacles qui se posent, outre l'installation des commissions lo-

cales, en insistant sur la présentation d'un bilan sur le taux d'avancement de leurs travaux de façon régulière».

Dans le même contexte, le Premier ministre a évoqué «l'action visant l'élimination définitive de l'utilisation de l'amiante dans le domaine du bâtiment et le désamiantage des bâtiments contenant cette matière».

Intervenant dans ce sens, le chef de l'État a souligné la nécessité d'une «meilleure prise en charge de ce phénomène, au regard de ses menaces directes sur la santé publique», donnant des instructions pour «le renforcement des capacités nationales de recherche et de pratique dans ce domaine, en vue de tirer profit des expériences qui existent déjà au niveau des différents secteurs ainsi que la création d'établissements et de laboratoires spécialisés dans la détection de l'amiante en vue de son élimination définitive du parc national».

Enfin, les plus importants rendez-vous internationaux de haut niveau auxquels l'Algérie doit participer en novembre, ont été évoqués ainsi que le niveau de représentation et la contribution de l'Algérie aux travaux de ces rencontres.

UNIVERSITÉ Aucun changement dans les dates des vacances d'hiver pour l'année universitaire 2019-2020

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a affirmé, mercredi, qu'aucun changement n'était intervenu sur le calendrier des vacances d'hiver pour l'année universitaire 2019-2020, fixés du 19 décembre 2019 au 04 janvier 2020 soir. Dans un communiqué rendu public, le ministère a porté à la connaissance des enseignants et étudiants que les

vacances d'hiver pour l'année universitaire 2019-2020 s'étaleront du 19 décembre 2019 au 04 janvier 2020 soir, précisant que toutes les informations relayées sur les réseaux sociaux selon lesquelles le ministère aurait décidé d'avancer les dates de ces vacances «sont fausses et infondées». Toutes les activités pédagogiques et scientifiques «se poursuivront normalement», a pré-

cisé la même source. Pour rappel, certains sites et pages sur les réseaux sociaux avaient diffusé des informations selon lesquelles la tutelle aurait décidé d'avancer la date de vacances d'hiver pour les étudiants et enseignants de l'enseignement supérieur au 28 novembre en cours, en raison de la tenue de l'élection présidentielle du 12 décembre prochain.

APN:

La Commission des affaires juridiques élabore deux rapports complémentaires sur les projets de loi portant Code de procédure pénale et Statut général des personnels militaires

La Commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) s'est réunie mercredi à l'effet d'élaborer deux rapports complé-

mentaires relatifs au projet de loi modifiant l'ordonnance 66-155 portant Code de procédure pénale et le projet de loi complétant l'ordonnance 06-02 portant Statut général des personnels mi-

litaires, indique un communiqué de l'APN. Présidée par Souad Lakhdari, présidente de la Commission, cette réunion «a été consacrée à l'élaboration des deux rapports complémentaires

suivie par la validation, à l'unanimité, de la qualité de membres de deux nouveaux députés, remplaçant deux autres suite à leur démission», ajoute la même source.

ALGÉRIE-GABON : Instauration de nouveaux mécanismes pour densifier les échanges commerciaux

L'Algérie envisage de mettre en place de nouveaux mécanismes pour densifier ses échanges commerciaux avec le Gabon, a indiqué mardi à Libreville le ministre du Commerce Saïd Djellab.

«Pour renforcer davantage la coopération économique et commerciale entre les deux pays à même de l'ériger en modèle d'intégration économique africaine, nous comptons prochainement mettre en place un certain nombre de mécanismes qui devront densifier cette relation», a déclaré M. Djellab lors d'une rencontre d'affaires algéro-gabonaise en marge de l'exposition spécifique des produits algériens qui se tient à la Libreville du 12 au 17 novembre.

Il s'agit, en premier lieu, de mettre en place un conseil d'hommes d'affaires algéro-gabonais qui sera «l'instrument privilégié», selon le ministre, pour renforcer les relations économiques et commerciales entre les communautés d'affaires des deux pays et ce, à travers l'échange permanent de visites d'hommes d'affaires, l'identification des opportunités d'affaires ainsi que l'échange d'expérience et d'expertise en matière de politique commerciale. En outre, un intérêt particulier, poursuit-il, sera accordé à la redynamisation de la diplomatie économique qui aura pour mission de promouvoir le «made in Algeria» à travers, notamment, la multiplication des manifestations économiques et foires et créer les

conditions nécessaires à l'émergence et au développement des réseaux commerciaux. Le ministre a souligné également la nécessité de mettre en place un cadre approprié de suivi, d'évaluation et de propositions, pour cette coopération algéro-gabonaise. «Il est clair que l'examen des échanges commerciaux entre les deux

pays ne reflète pas l'excellence des relations politiques, néanmoins, la volonté affichée par les hautes autorités de nos deux pays et l'intérêt réciproque manifesté par les hommes d'affaires nous donnent aujourd'hui l'espoir de croire à un avenir prometteur», a avancé M. Djellab. «Dans cette perspective et compte tenu des atouts dont bénéficie nos deux pays et la sauvegarde des intérêts réciproques, l'Algérie pourrait valablement constituer une plateforme des produits gabonais vers l'Europe, de même que le Gabon, en tant que pays pivot dans l'Afrique centrale peut constituer pour nous une porte d'entrée vers la région», ajoute-t-il. Dans ce sens, le ministre a réaffirmé la volonté de l'Algérie de donner un «véritable élan» aux actions visant



à accélérer la tendance d'intégration intra-africaine. «Ce programme (d'expositions à l'international) traduit de manière claire et franche notre approche africaine que nous comptons mettre en évidence et la déployer de manière à poser définitivement les jalons d'un tissu industriel et commercial qui nous permettra de tracer notre parcours de développement économique inclusif», a-t-il relevé. Cette approche africaine repose sur certains «préalables» la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), qui vise à promouvoir le développement du potentiel économique africain et de contribuer à l'intensification du commerce intra-africain et au développement des économies respectives pour améliorer la prospérité des peuples africains. «Les poten-

tiels sont disponibles. Et ils sont considérables. Notre enjeu à nous tous est donc de mobiliser nos ressources et moyens pour rendre profitable cette situation favorable et la mener vers une situation plus ambitieuse qui se traduit au sein d'une intégration économique et d'une zone de libre-échange panafricaine», a-t-il noté. Rappelant que l'édition 2018 de l'exposition de produits algériens au Gabon a été couronnée par la signature de 20 contrats de partenariat, M. Djellab a salué la participation «imposante» des entreprises algériennes de cette nouvelle édition et qui représente «un échantillon très large et très diversifié des différents secteurs d'activité de l'économie algérienne aussi bien du secteur public que du secteur privé».

ALGÉRIE-CHINE:

Benmessaoud appelle à la promotion des relations de coopération dans le domaine du tourisme

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat Abdelkader Benmessaoud a appelé, mardi à Alger, à la promotion des relations de coopération et de partenariat entre l'Algérie et la Chine dans le domaine du tourisme, indique un communiqué du ministère. Lors d'une audience accordée à la vice présidente du comité permanent de l'Assemblée populaire provinciale de Hainan (Chine) au siège du ministère, les deux parties ont examiné l'état des relations bilatérales et

les voies et moyens de développer les relations de coopération et de partenariat dans ce domaine, précise la même source.

A ce propos, le ministre du tourisme a indiqué que «l'Algérie est un chantier ouvert aux chinois notamment en termes de grands projets, à l'image de la Grande mosquée d'Alger et de l'autoroute Est-Ouest et autres projets d'envergure réalisés en partenariat avec la partie chinoise». Soulignant les relations historiques «séculaires» existant entre les

deux pays et «la forte dynamique» empreinte à la coopération bilatérale dans différents domaines, le ministre a plaidé pour leur renforcement davantage dans le domaine du tourisme et de l'artisanat à travers l'échange de visites et l'organisation de voyages de découverte en faveur des médias et l'élaboration de programmes de formation.

Benmessaoud a appelé en outre à l'encouragement du tourisme des conférences, des congrès, des colloques et des festivals et à la promotion de l'investissement touristique, eu égard aux réalisations enregistrées par la province chinoise Hainan dans le cadre de la promotion du tourisme, tous segments confondus, des mécanismes modernes utilisés et des infrastructures réalisées en faveur du développement des différentes infrastructures pour accompagner le secteur du tourisme.

Pour sa part, la vice présidente du comité permanent de l'Assemblée nationale provinciale de Hainan a mis en avant l'importance des relations Algéro-chinoises et l'impératif d'organiser des voyages de découverte en faveur des opérateurs touristiques en vue de vulgariser le produit touristique algérien, se disant disposée à oeuvrer pour la promotion des relations bilatérales dans le domaine du tourisme et de l'artisanat.

Au terme de l'entretien, les deux parties ont convenu de la nécessité de booster les relations bilatérales dans le domaine du tourisme et de l'artisanat au service de l'intérêt commun.

APN:

Bousmaha reçoit la vice-présidente du comité permanent de l'Assemblée populaire provinciale de Hainan (Chine)

Le vice président de l'Assemblée populaire nationale (APN), président du groupe parlementaire d'amitié Algérie-Chine, Bousmaha Boualem, a reçu mardi la vice présidente du comité permanent de l'Assemblée populaire provinciale de Hainan (Chine), Mme Hexiping.

A l'entame de cet entretien, M. Bousmaha a évoqué les relations algéro-chinoises marquées par une histoire de militantisme commun, rappelant que la Chine est le premier partenaire commercial de l'Algérie avec qui, elle partage «des visions et un partenariat stratégique global».

Qualifiant de «solides et privilégiées» les relations entre les deux pays, le vice président de l'APN a indiqué que le groupe d'amitié était un des mécanismes essentiels de la diplomatie parlementaire de par son rôle dans le renforcement des liens d'amitié et des cadres de coordination interparlementaire.

Par ailleurs, M. Bousmaha qui a évoqué les affres du terrorisme dont a souffert l'Algérie, a estimé que «la recrudescence de ce phénomène constitue désormais une menace pour la paix mondiale», mettant en exergue les positions de principe de l'Algérie en matière de respect de la souveraineté des pays et de rejet de toute ingérence étrangère dans les affaires internes, outre son attachement à la résolution des crises à travers le dialogue».

A ce propos, il a rappelé les positions de l'Algérie en faveur de l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et son soutien aux différentes causes justes, à leur tête le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Par ailleurs, lors d'un entretien avec la vice présidente du comité permanent de l'Assemblée populaire provinciale de Hainan, le président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté, Abdelkader Abdellaoui a plaidé pour l'activation des mécanismes parlementaires disponibles au service des intérêts des deux pays.

Affirmant que l'Algérie œuvre, en collaboration avec ses amis et ses partenaires dont la Chine, au développement et à la diversification de son économie, M. Abdellaoui a indiqué qu'il existe des secteurs à explorer, notamment dans le domaine scientifique et technologique. Il a en outre souligné, dans ce sens, l'attachement des deux pays à la promotion de leur partenariat. Pour sa part, Mme.

Hexiping qui s'est félicitée du niveau des relations bilatérales a déclaré que «l'Algérie et la Chine sont liées par un partenariat stratégique qui a donné des résultats positifs dans divers domaines».

Toutefois, elle a insisté sur la nécessité de «réfléchir à de nouveaux domaines de coopération, à l'instar du tourisme», se félicitant de «l'existence de facteurs de complémentarité entre les deux pays».

APS

FRET MARITIME:

La CNAN Nord lance une liaison reliant plusieurs villes algériennes à la Pologne

La Compagnie nationale algérienne de navigation (CNAN Nord Spa) a lancé une nouvelle ligne maritime de transport de marchandises reliant le port de Gdynia (Pologne) aux ports d'Alger, d'Oran et d'Annaba, a annoncé mercredi la compagnie. Cette liaison se fera avec une fréquence moyenne d'un voyage par mois, précise la même source.

«A cet effet, CNAN NORD invite les différents opérateurs publics et privés, intéressés par le service de la ligne à se rapprocher des structures commerciales de CNAN NORD», ajoute le communiqué, affirmant que les conditions de transport les «plus favorables» seront réservées à ces clients. Pour rappel, le Premier ministre, Noureddine Bedoui avait récemment instruit le gouvernement à trouver des moyens nationaux dans le transport maritime des marchandises importées et exportées, afin d'économiser les réserves de change du pays. A cet effet, un premier navire algérien transportant de la poudre de lait importée avait accosté jeudi dernier au port d'Alger avec à son bord 20 conteneurs totalisant 1.000 tonnes de poudre de lait, dans le cadre de la réduction du recours aux opérateurs étrangers pour le transport de marchandises.

EMPLOI AU SUD: Un plan d'action dans une dizaine de jours pour définir définitivement les entraves

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tidjani Hassan Haddam, a fait état mardi à Alger de l'adoption, dans une dizaine de jours, d'un nouveau plan d'action pour «définir définitivement» les entraves en matière d'emploi dans les wilayas du Sud.

Président l'installation d'un groupe de travail composé de représentants de plusieurs secteurs concernés par l'élaboration d'une stratégie en matière d'emploi dans les wilayas du Sud, le ministre a fait état de «l'adoption, dans une dizaine de jours, d'un nouveau plan d'action pour définir définitivement les entraves en matière d'emploi dans ces wilayas».

Une «réflexion profonde» sera engagée au niveau du ministère du Travail en concertation avec tous les secteurs concernés autour de «la refondation du système de formation professionnelle au niveau des wilayas du Sud pour une réelle adaptation des qualifications des demandeurs d'emploi aux offres de travail exprimées par les entreprises», a expliqué le ministre.

Réitérant l'intérêt accordé par le Gouvernement à la question de l'emploi, à la lutte contre le chômage et à l'intégration des jeunes dans le monde du travail, M. Haddam a indiqué que «la question de l'emploi ne saurait être réglée par les services locaux de l'emploi seuls, car elle nécessite l'implication de tous les acteurs au niveau local pour optimiser les efforts en matière de création de postes d'emploi productifs et de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre afin de les adapter aux besoins du marché du travail, et partant favoriser l'intégration professionnelle du plus grand nombre possible de demandeurs d'emploi.» Evoquant le marché du travail dans le Sud, M.

Haddam a rappelé qu'il est régi par l'instruction du Premier ministre relative à la gestion de l'emploi dans les wilayas du Sud, visant notamment à donner la priorité dans le recrutement à la main-d'œuvre locale, à adapter la formation aux besoins des entreprises et à lever les obstacles freinant la création de micro-entreprises et la promotion de l'entrepreneuriat parmi les jeunes dans ces régions.

Le cadre juridique régissant l'emploi dans le Sud a été renforcé par une circulaire interministérielle relative aux procédures de sélection et de recrutement de la main d'œuvre, et la consolidation de la formation à travers l'apprentissage dans les wilayas du Sud, a-t-il souligné, rappelant sa mise en oeuvre à titre expérimental au niveau de la wilaya d'Illizi, puis récemment au niveau de la wilaya d'Ouargla, en deuxième étape.

A ce propos, le ministre a affirmé que «le secteur a élaboré un rapport détaillé sur la situation de l'emploi dans les wilayas du Sud qu'il a transmis au Premier ministre».

Pour M. Haddam, il est impératif d'anticiper les changements accélérés que connaît le marché de l'emploi au niveau local, et ce à travers une vision prospective des nouveaux métiers qui émergeront à l'avenir et des métiers appelés à disparaître, ce qui requiert, a-t-il dit, d'être au diapason des techniques relatives à son évolution et d'arrêter les mesures et les politiques à intégrer dans le marché de l'emploi.

Pour ce faire, le ministre a mis en avant la nécessaire conjugaison des efforts en vue de parvenir à une réelle adaptation des qualifications des demandeurs d'emploi aux offres de travail disponibles dans ces régions et d'aplanir toutes les difficultés enregistrées en matière de procédures de recrutement.

Il a plaidé, à cet effet, pour «une refondation du système de formation professionnelle au niveau des wilayas du Sud en concertation avec tous les secteurs concernés, préconisant de faire obligation aux entreprises, publiques et privées activant dans ces régions, de respecter les procédures d'installation des travailleurs, et de formuler leurs besoins en main d'œuvre et les qualifications requises afin de permettre sa formation et son habilitation en adéquation aux besoins exprimés par les employeurs».

PARLEMENT: Un régime fiscal propre au secteur des hydrocarbures encouragera les investisseurs étrangers

Les ministres de l'Energie, Mohamed Arkab, et des Finances, Mohamed Loukal ont indiqué, mardi, devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), que la séparation du régime fiscal du secteur des hydrocarbures des lois de finances, tel que le propose l'amendement de la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, incitera les investisseurs étrangers à venir en Algérie, et n'aura aucune incidence sur le niveau de la fiscalité pétrolière.

Lors d'une séance plénière consacrée au débat de l'amendement de loi 18-15, au cours de laquelle les députés ont fait part de leurs appréhensions quant aux retombées de l'amendement proposé, M. Arkab a présenté à ces derniers une série d'arguments et donné des assurances, les appelant à «réfléchir objectivement à cet amendement».

L'introduction de dispositions fiscales dans le projet de loi sur les hydrocarbures «donnera un signal fort aux investisseurs étrangers sur la stabilité des textes législatifs du pays et permettra d'améliorer le climat des affaires en Algérie», a-t-il dit, rappelant le mauvais classement du pays dans les différents rapports «Doing Business» de la Banque mondiale.

Pour rappel, l'Algérie a été classée 157^e sur 190 pays, dans le dernier rapport «Doing Business» sur le climat des affaires dans les pays.

«Vous n'êtes pas sans savoir que les investissements dans le domaine de l'exploration et de la prospection pétrolières sont très coûteux et nécessitent des moyens financiers et technologiques importants, sans parler des risques élevés qu'ils impliquent», a affirmé le ministre à l'adresse des députés.

Et de s'interroger «comment allons-nous convaincre les investisseurs de venir alors que nous leur proposons un cadre fiscal révisable à chaque loi de finances?».

Mettant en exergue la dynamique économique qui s'accélère à travers le monde, M. Arkab a estimé que l'Algérie ne doit pas rester en marge, tout en voyant les grands investissements partir dans les pays voisins.

Le ministre a, en outre, assuré que l'amendement «ne souffre d'aucune ambiguïté ou opacité», précisant qu'il vient seulement annuler les nombreuses interventions dans la fiscalité relative aux hydrocarbures, notamment dans les activités amont.

«Cela participe de l'intelli-



gence économique», a-t-il soutenu.

La séparation du régime fiscal des hydrocarbures des lois de Finances n'est pas une invention algérienne puisque de nombreux pays ont eu recours à des amendements similaires dans le cadre des réformes législatives adoptées après la crise pétrolière mondiale de 2013, a ajouté M. Arkab.

Concernant le contrôle budgétaire que les députés craignent sa perte au niveau de la fiscalité relative aux hydrocarbures, en cas d'adoption de l'amendement proposé, le ministre a souligné que le ministère des Finances poursuivra, normalement, sa mission de contrôle et de prospection en ce qui concerne le recouvrement fiscal.

S'agissant des appréhensions de certains députés quant à la chute des recettes pétrolières du pays, en raison d'importants allègements fiscaux que Sonatrach pourrait accorder à ses partenaires, le ministre a dit qu'au contraire, ces recettes sont appelées à augmenter, grâce à la hausse prévue dans les investissements énergétiques, après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, si celle-ci est adoptée par le parlement.

«En raison du manque de moyens financiers, la Sonatrach exploite actuellement deux champs pétroliers seulement sur un total de 150 champs proposés à l'exploita-

tion. Imaginez, alors, le volume

des recettes pétrolières du pays si nous pouvons attirer des investisseurs étrangers pour l'exploitation de ces champs», a-t-il ajouté.

Loukal: une mauvaise interprétation à l'origine des appréhensions

De son côté, M. Loukal a défendu l'amendement proposé à la loi organique 18-15 relative aux lois de Finances, affirmant qu'il «n'est qu'une question purement technique qui n'autorise pas d'interdit, ni attente aux richesses du pays comme le croient certains, en raison d'une mauvaise interprétation».

Cette initiative vise uniquement à rendre le régime fiscal du secteur des hydrocarbures plus attractif et moins bureaucratique, et à imprimer une certaine flexibilité aux mouvements des investissements directs étrangers (IDE) dont l'économie nationale a grand besoin aujourd'hui et plus que jamais, a-t-il précisé.

Affirmant que les revenus de l'Etat issus des recettes des exportations pétrolières, qui sont tributaires des quantités et prix du pétrole et du gaz, ne seront pas impactés par l'amendement proposé, M. Loukal a indiqué que 80% des pays producteurs et exportateurs du pétrole avaient revu leurs régimes fiscaux, après la chute des prix du pétrole en 2014. Le ministre des Finances avait affirmé, dimanche, devant la Commission des finances et

du budget de l'APN, dont le rapport préliminaire sur le projet de loi n'a inclus aucune proposition d'amendement, que le régime fiscal visé ne concernait en aucun cas le commerce des hydrocarbures, mais concerne uniquement les activités Amont, à savoir: la recherche, l'exploration, l'exploitation et la production.

L'article 18 de la loi organique actuelle (18-15) stipule que «seules les lois de finances prévoient des dispositions relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature ainsi qu'en matière d'exonération fiscale».

Pour que le nouveau projet de loi sur les hydrocarbures, présenté à l'APN pour débat, puisse prévoir des dispositions fiscales, le ministère de l'Energie a proposé l'amendement de l'article susmentionné, en permettant au secteur des hydrocarbures d'avoir sa propre fiscalité séparée des lois de finances.

A cet effet, un nouvel alinéa a été rajouté à l'article 18 stipulant que le régime fiscal applicable aux activités Amont du secteur des hydrocarbures pourrait être introduit dans une «loi spécifique», en «excluant les dispositions relatives aux exonérations fiscales».

Amendée en 2018 à travers l'introduction de réformes de fond, la loi organique 84-17 relatives aux lois de Finances, autorisait, en son article 13, la possibilité de la législation fiscale à travers d'autres textes que les lois de Finances, notamment en ce qui concerne la loi sur les hydrocarbures.

Cette possibilité a été annulée par l'article 18 de la loi 18-15.

L'amendement proposé constitue, ainsi, un retour à ce qui était en vigueur au titre de la loi 84-17 concernant la possibilité d'instituer des législations fiscales distinctes des lois de Finances, notamment dans le secteur des hydrocarbures.

Le nouveau projet de loi devrait être voté jeudi prochain par l'APN.

PÉTROLE: Le panier de l'Opep frôle les 63 dollars le baril

Le prix du panier de quatorze pétroles bruts (ORB), qui sert de référence à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a grimpé mardi à 62,82 dollars, selon les données de l'Organisation publiées mercredi sur son site web.

Le prix de l'ORB s'était établi à 62,26 lundi dernier, a précisé la même source.

Introduit en 2005, le panier de référence de pétrole brut de l'Opep comprend actuellement le Sahara Blend (Algérie), Girassol (Angola), Djen(Congo),Orient (Equateur), Zafiro (Guinée Equatoriale),Rabi light (Gabon), Iran Heavy (Iran),Basra Light (Irak), Kuwait Export (Koweït), Es-Sider (Libye), Bonny Light (Nigéria), Arab Light (Arabie saoudite), Murban (Emirats arabes unis) et

Mery (Venezuela). Le même jour, les prix de l'or noir ont terminé en légère baisse. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier s'est établi à 62,06 dollars à Londres, en baisse de 12 cents ou 0,2% par rapport à la clôture de lundi. A New York, le baril américain de WTI pour décembre a cédé 6 cents ou 0,2% à 56,80 dollars. Ce léger recul a été enregistré après un discours de Donald Trump à New York au cours duquel le président américain est resté évasif sur l'imminence d'un accord commercial entre Washington et Pékin. Par ailleurs, les acteurs du marché attendent toujours de nouvelles déclarations des pays membres de l'Opep, qui tiendra sa septième réunion le 6 décembre prochain à Vienne (Au-

triche) avec ses partenaires. Lors de la dernière réunion de l'Opep + , l'accord portant une baisse conjointe de la production de 1,2 million de barils a été reconduit pour une durée supplémentaire allant du 1 juillet 2019 jusqu'au 31 mars 2020. Depuis 2016, l'Organisation et ses partenaires à leur tête la Russie se sont engagés pour une limitation volontaire de leur production afin de soutenir les cours. Mercredi, les cours du pétrole étaient orientés à la baisse en cours d'échanges européens. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier valait 61,25 dollars à Londres, en baisse de 1,31% par rapport à la clôture de mardi.

ENERGIES RENOUVELABLES: La création d'un réseau thématique vivement recommandée à Oran

La création d'un réseau thématique national dédié à la recherche dans le domaine des énergies renouvelables a été vivement recommandée, mercredi à Oran, par les participants au colloque international tenu trois jours durant à l'Université des sciences et de la technologie «Mohamed Boudiaf» (USTO-MB).

La mise en place d'un réseau thématique favorisera notamment «le transfert de savoir-faire vers le secteur socio-économique», a indiqué Pr Fatima Hamdache, directrice du Laboratoire de physique des plasmas, des matériaux conducteurs et leurs applications (LPPMCA) de l'USTO-MB, organisateur de la rencontre scientifique.

Le réseau se veut aussi «un espace dédié à la fédération des compétences, à la mutualisation des moyens et à la promotion du travail collectif d'intérêt commun», et ce, conformément au décret du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, datant du 13 août dernier, a souligné Pr Hamdache. La création d'un réseau en «Energies renouvelables» est également appuyée par l'Agence thématique de recherche en sciences et technologie (ATRST) qui figure parmi les part-



naires majeurs de ce colloque. Dans une déclaration à l'APS, la directrice de l'ATRST, Samira Chader a expliqué que «les conditions et modalités de création des réseaux thématiques de recherche sont fixées par le décret exécutif n 19-233 du 13 août 2019».

En vertu de ce décret, le réseau thématique dédié aux Energies renouvelables sera créé par «arrêtés du ministre chargé de la recherche scientifique, sur proposi-

tion du conseil scientifique de l'ATRST».

Selon le même texte de loi, le réseau thématique comprend «des entités de recherche, des entités relevant du secteur socio-économique, des organismes à caractère économique ou social, des associations agréées à caractère scientifique ainsi que des personnalités scientifiques, notamment les compétences nationales établies à l'étranger».

Les énergies renouvelables et la conversion

d'énergie ont constitué les thématiques principales du colloque tenu à l'auditorium de l'USTO-MB avec la participation de plus de 400 chercheurs nationaux et d'une trentaine d'étrangers.

Le doyen de la Faculté des sciences physiques de cette université, Pr Abdelghani Tebboune s'est, quant à lui, félicité de la présence à cet événement d'acteurs majeurs de l'industrie nationale dont le partenariat est essentiel pour «le développement de la formation et la relève des défis de la transition énergétique». La cérémonie d'ouverture avait été présidée, rappelle-t-on, par le Directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique (DG-RSDT), Hafid Aourag qui a annoncé la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale visant à «rapprocher davantage le corps de la recherche du secteur industriel».

TAMANRASSET: Appel d'offres pour l'attribution de 13 permis miniers d'exploration de granit et de marbre

Un appel d'offre national et international comprenant 13 permis l'exploration de sites miniers destinés exclusivement aux roches décoratives (granite et marbre) dans la wilaya de Tamanrasset a été lancé par le ministère de l'Industrie et des Mines, a indiqué mercredi ce département dans un communiqué.

En effet, cette opération, dans sa 49ème session d'adjudication a été lancée par le ministère de l'Industrie et des Mines à travers l'Agence nationale des activités minières (ANAM) pour la création d'un pôle minier dans la wilaya de Tamanrasset, destinée à ces roches décoratives.

«Les sites qui seront octroyés viendront compléter ceux qui ont été déjà attribués et mis en valeur», a fait savoir le communiqué.

Selon le ministère, l'objectif attendu consiste en la création d'un nouveau pôle minier spécialisé en roches décoratives, principalement

en granite et marbres «dans une région à fort potentiel minier».

«Par cette action, il est visé la création de richesses et le développement de l'emploi dans cette région frontalière», indique le document.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offre, précise la même source, peuvent se présenter à compter du mercredi 13 novembre au niveau du data room de l'ANAM, situé au 42, chemin Mohamed Seghir Gacem dans la commune d'El Mouradia (Alger), afin de consulter les fiches techniques des sites mis en adjudication et de retirer le cahier des charges.

Cet appel d'offre comprend une première phase dédiée à l'offre technique et une seconde phase dédiée à l'offre financière.

La date de dépôt et d'ouverture des offres techniques est fixée au 10 décembre prochain.

Les soumissionnaires des offres

techniques déclarés éligibles à soumettre une offre financière, conformément aux dispositions du cahier des charges, seront invités à déposer leur offre financière le 25 décembre prochain.

Quant à l'ouverture des plis des offres techniques et financière, elle se fera en séance publique et en présence des soumissionnaires et des représentants de la presse nationale qui seront invités à cette occasion, a ajouté la même source.

Cet appel d'offre entre dans le cadre de la promotion et de la mise en valeur des ressources minières nationales, du développement de la production nationale des produits miniers disponibles en quantité et en qualité sur le territoire national et pour la réduction des importations et un approvisionnement d'un marché national en pleine expansion, rappelle le ministère de l'Industrie et des Mines.

SÉMINAIRE: L'audit social des organisations améliore les performances des ressources humaines

Les participants au séminaire national sur la gestion des ressources humaines, ouvert mardi à l'université Mohamed Khider de Biskra, ont soutenu que l'audit social des organisations contribue à l'amélioration des performances des ressources humaines. Pr. Abdenacer Moussa de l'université hôte a indiqué que l'audit social évalue le climat à l'inté-

rieur et l'extérieur de l'organisation, mesure les performances et la contribution des ressources humaines à l'exécution de la stratégie de l'organisation et jauge le degré de déviation ou pas de l'organisation par rapport à ses objectifs. Outil des nouvelles sciences de la gestion, l'audit permet à l'organisation de repérer et corriger les erreurs notamment dans

la chaîne de production, abaisser les coûts et charges et d'éviter les surcoûts, a souligné Lotfi Ramdani de l'université de Annaba.

Pour Mohamed Lamine Mechrour de l'université de Mascara, l'audit traite les dysfonctionnements au sein de l'organisation incluant les conflits entre fonctionnaires, syndicats et administration de sorte

à améliorer le climat de travail à l'intérieur de l'organisation.

Réunissant des chercheurs de plusieurs universités du pays, ce séminaire de deux jours est organisé dans sa 7ème édition par la faculté des sciences économiques et commerciales et des sciences de la gestion de l'université Mohamed Khider.

TIZI-OUZOU: Plus de 35 000 emplois créés par le secteur de l'artisanat

Plus de 35.000 postes d'emplois directs ont été créés par le secteur de l'artisanat dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a-t-on appris mercredi du directeur de la chambre de wilaya de l'artisanat et des métiers (CAM) Berki Abdelkrim.

Rencontré en marge d'une cérémonie, en l'honneur des artisans, organisée par la wilaya au siège de la cité administrative à l'occasion de la journée nationale de l'artisan, M. Berki a souligné que ces emplois ont été créés par plus de 14.300 artisans inscrits au registre de commerce, dans les trois branches d'activité que sont l'artisanat traditionnel et l'art, la production de biens et les services. Sur ces 14.300 artisans, plus de la moitié soit 75% sont des jeunes, ce qui est rassurant quant à la pérennisation de certains métiers traditionnels et la transmission du savoir-faire artisanal aux futures générations. En outre, la femme représente 35% du nombre total des artisans de la wilaya, a observé le même responsable. Lors de la cérémonie en l'honneur des artisans, présidée par le wali, Mahmoud Djamaa, sept (7) artisans ont été honorés alors que sept (7) autres ont reçu des décisions d'affectation de locaux au niveau de la nouvelle maison de l'artisanat sise au boulevards des frères Makhlof (Nouvelle-ville).

Par ailleurs, six (6) élèves lauréats du concours du meilleur dessin sur le thème de l'artisanat ont été également récompensés. Le wali a souligné l'importance de la préservation de cet héritage qui en plus d'être un patrimoine culturel est aussi une activité économique et l'affectation des locaux rentre dans le cadre de cette démarche d'encouragement des artisans a-t-il dit. Quant au problème de commercialisation et de disponibilité de la matière première, des démarches seront entreprises auprès du ministère de tutelle en vue d'y dégager des solutions.

Le président de la CAM, fraîchement élu, Makhlof Tiregouine a saisi l'occasion pour solliciter le wali à l'effet de dégager un espace qui abritera un marché de l'artisanat qui se tiendra chaque week-end et qui sera dédié à chaque fois à un des métiers artisanaux (poterie, bijouterie, vannerie, tapisserie) afin que les artisans puissent vendre et faire la promotion de leur produits a-t-il dit. A l'occasion de cette cérémonie, le directeur local du tourisme et de l'artisanat, Rachid Gheddouchi a annoncé l'appelation de la maison de l'artisanat du centre-ville de Tizi-Ouzou du nom du Moudjahid Hachmane Abderrahmane décédé en 2007, et de celle de la nouvelle ville, du nom du chahid Amara Kaci artisan bijoutier qui s'était par la suite spécialisé dans la fabrication de munitions et d'explosifs au profit de l'armée de libération nationale (ALN) durant la Révolution, et son épouse Younsi Ouardia qui l'avait aidé dans son activité.

1^{ER} SALON NATIONAL DES FROMAGES TRADITIONNELS: Valoriser le produit et optimiser les capacités techniques des transformateurs

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari a fait savoir, mardi à Alger, que son département œuvrait à la mise en valeur des produits fromagers et des laitages et à l'optimisation des capacités techniques des transformateurs en vue du développement de cette activité. Lors d'une visite à travers les stands du 1er Salon national des fromages traditionnels au Palais des expositions, M. Omari a assuré que son secteur œuvrera au soutien des wilayas connues pour la densité de leur élevage caprin afin de garantir la matière première pour la fabrication des fromages.

Organisé par la Chambre nationale de l'Agriculture, cette manifestation à laquelle prennent part 22 exposants issus de 11 wilayas vise à favoriser l'échange des connaissances et des expertises en matière de production de fromages traditionnels, à valoriser le produit local et à optimiser les capacités techniques des producteurs.

En réponse aux préoccupations des exposants axées notamment sur le manque de soutien financier et d'accompagnement technique et sur la labélisation des produits, le ministre a mis l'accent sur «l'impératif du soutien aux wilayas disposant d'un grand cheptel caprin, source de la matière première nécessaire à cette production et de l'appui aux femmes rurales, notamment à Tizi Ouzou, à travers l'octroi de caprins pour leur garantir le lait nécessaire à la fabrication des fromages traditionnels».

M. Omari a fait état, à cette occasion, de «la réactivation du comité national de labélisation des produits» après la finalisation de toutes les études techniques du label «produit local» du fromage «Bouhezza» d'Oum El Bouaghi, en vue de sa commercialisation à l'étranger.

Dans ce cadre, le ministre a instruit le directeur de l'Institut technique des élevages (ITELV) de dépêcher des agents formateurs dans les régions rurales, montagneuses et désertiques en vue de prendre notes des préoccupations des éleveurs et de leur expliquer les meilleures méthodes en matière d'alimentation de bétail et de leur donner des recommandations en matière de production des dérivés du lait.

OUARGLA: Le projet de réseau de gaz de ville à El-Alia tire à sa fin

Le projet de réalisation d'un réseau de gaz de ville dans la commune d'El-Alia (daira d'El-Hedjira), tire à sa fin, a-t-on appris mercredi de la Direction de l'Energie de la wilaya d'Ouargla.

Le projet, d'un coût de 688 millions DA et dont les travaux sont à 92% d'avancement, s'inscrit dans le cadre des efforts des pouvoirs publics pour la généralisation de cette source énergétique à travers la wilaya, a-t-on précisé.

Ayant nécessité un réseau de transport de gaz de 15 km et un réseau de distribution de 80 km, le projet englobera aussi le village de Taibine, a-t-on fait savoir.

Ses travaux ont été confiés à l'entreprise Kanaghaz, une filiale du groupe Sonelgaz, et quatre entreprises locales sont chargées actuellement d'effectuer les quelques 2.400 branchements dans les foyers, a ajouté la source.

La wilaya d'Ouargla compte 86.411 abonnés au réseau de gaz de ville, répartis sur 20 communes, soit un taux de pénétration de 83%, selon les données de la direction de l'Energie.

MOSTAGANEM: Nécessité d'appliquer de nouvelles approches économiques dans divers domaines

Les participants au premier colloque national sur les applications d'économie, organisé mardi à l'université «Abdelhamid Ibn Badis» de Mostaganem ont insisté sur la nécessité d'appliquer de nouvelles approches économiques dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'environnement et de l'emploi.

L'universitaire de Mostaganem, Youcef Benhamouda a jugé «plus que nécessaires» la coordination et l'intégration entre l'économie et les domaines de la santé, de l'environnement et du droit pour reconsidérer plusieurs questions soulevées, relevant du domaine scientifique, notamment pour ce qui est de la qualité des prestations sanitaires, de l'efficacité énergétique et du traitement des déchets spéciaux, entre autres.

Pour sa part, l'universitaire de Béjaïa, Dr Kindi Nabila a soutenu que les pouvoirs publics, notamment les services sanitaires doivent traiter en urgence le phénomène de tabagisme chez les adolescents et les enfants partant de ses effets néfastes sur la santé publique et du coût du traitement et des médicaments qui s'ensuit.

L'étude présentée par cette chercheuse a montré un déséquilibre entre le texte législatif et la réalité du terrain, notamment en ce qui concerne la vente de tabacs aux enfants et aux adolescents, la publicité illégale pour ces produits, leur vente à proximité d'établissements scolaires et le manque d'information et de sensibilisation contre ce phénomène en milieu scolaire.

L'universitaire de Mostaganem, Bakliti Boumediène a fait remarquer que les pouvoirs publics dans le cadre du traitement du chômage comptaient sur les dépenses publiques, au titre des programmes d'appui à la croissance, ce qui fait que les stratégies demeurent tributaires de la situation économique du pays, conjoncturels et improductifs de richesses se limitant au secteur public.

Initiée par la faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion de l'université de Mostaganem, cette rencontre a regroupé nombre de chercheurs et universitaires du pays qui ont abordé les applications de l'économie nouvelle dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'environnement, de l'emploi et du droit.

ORAN: Lancement d'un programme de réalisation de 15 transformateurs électriques

La Société de distribution d'électricité et de gaz (SDO) a lancé un programme de réalisation de 15 transformateurs électriques à travers la wilaya, a-t-on appris mardi du directeur de SDO à Es-Sénia (Oran), Merzak Abdelkrim.

Les transformateurs d'une capacité chacun de 400 kilovolts ampère, qui seront installés à travers les quartiers de la wilaya connaissant des problèmes de courant électrique, contribueront à améliorer la qualité du service d'électricité, a indiqué le responsable, soulignant que l'opération sera concrétisée avant la fin de l'année en cours.

Le réseau électrique dans la wilaya sera doté également de trois postes d'approvisionnement en électricité d'une puissance de 60/220 220/60 kV chacun.

Les travaux de réalisation des trois postes d'approvisionnement seront lancés en début d'année prochaine dans les communes de Ain Turck, Ain El Beida et Tafraoui, a-t-on ajouté, signalant que ce programme d'investissement de Sonelgaz comporte cette année des travaux de confortement et de réhabilitation du réseau électrique sur 130 kilomètres.

Le réseau électrique de la wilaya a été renforcé au cours du premier semestre de 2019 par la mise en service d'une centrale de haute tension d'une capacité de 240 méga volts pour les communes d'El Kerma, Hassi



Bounif, hai Nadjma (Sidi El-Chahmi) et d'une autre de moyenne tension d'une capacité de 30 kV pour améliorer le service dans la commune de Misserghine et d'Ain El Beida (Es Sénia), en plus de 10 transformateurs électriques dans plusieurs zones de la wilaya.

Des lignes aériennes de raccordement à l'énergie électrique ont été changées par d'autres souterraines à

Brédéah (Bourtlélis), Toumiat (Oued Tlélat) et El Guerni (Boufatis) avec le réaménagement du réseau terrestre dans d'autres localités des communes de Mers El Hadjadj, Hassi Ameur, Arzew et Ain Turck.

La direction de SDO d'Es Sénia couvre 24 communes de la wilaya sur un réseau de 6.000 km.

Viennent ensuite celles des communes d'Oran et de Bir El Djir.

UNIVERSITÉ DE BOUMERDÈS: Plus de 550 doctorants en lice pour un espace de publication dans la revue internationale «Springer»

Plus de 550 étudiants-doctorants de tous les pays, sont en lice au niveau de l'université «Mhamed Bouguera» de Boumerdes, pour l'obtention d'un espace de publication, sur les 70 réservés par la revue internationale «Springer» pour des publications scientifiques, durant l'année 2019.

Les 70 publications scientifiques, destinées à remplir les pages de cette revue de renommée mondiale, «seront sélectionnées par une commission scientifique d'experts et chercheurs nationaux et étrangers, chargée d'évaluer les recherches et études proposées par les étudiants doctorants en lice», a expliqué Dr Abdelhakim Daoui, président du 4ème Colloque international sur les matériaux et le développement

durable (CIMDD2019), ouvert mardi à l'université de Boumerdes. La tâche de la commission suscitée consistera dans l'évaluation et sélection de 70 publications aptes à figurer dans cette revue annuelle, éditée en deux volumes, et spécialisée dans les matériaux et les sciences technologiques, et ce à la faveur des travaux de ce colloque international, organisé par l'unité de recherche : Matériaux, Procédés et Environnement, relevant de la Faculté des Sciences de l'ingénieur.

Selon Dr Mechkarini Hamza, membre du comité scientifique de ce colloque, «la publication d'un écrit scientifique résumant les résultats d'une thèse de fin d'études est +obligatoire+ pour les étudiants doctorants, qui sont tenus de

publier au moins une étude scientifique, à l'échelle internationale», a-t-il fait savoir.

Il a fait part de la réalisation déjà d'une première expérience en la matière en 2017, année durant laquelle une «trentaine d'espaces de publication ont été consacrés aux étudiants doctorants dans cette même revue scientifique», a-t-il souligné.

Des chercheurs et étudiants de 46 wilayas du pays, outre des experts de France, Tunisie et Maroc, prennent part à ce colloque international, visant selon DR Daoui, à «promouvoir la communication entre les industriels et les scientifiques pour un échange d'informations, d'idées et d'expériences».

L'opportunité est, également, offerte aux partici-

pants en vue de s'enquérir, a-t-il dit, de «l'évolution des procédés de recyclage et leur importance pour l'industrie des bâtiments et travaux publics, la qualité des constructions l'environnement et la recherche, tout en assurant un cadre pour évaluer les techniques d'organisation des processus de recyclage des matériaux et les moyens préconisés pour les mettre en œuvre».

Ce colloque de trois jours est axé sur quatre thèmes.

A savoir les «nanomatériaux, nanotechnologies et matériaux intelligents émergents», les «matériaux cimentaires et propriétés des matériaux», les «énergies renouvelables, développement durable, recyclage et environnement» et enfin «les procédés et transformation des matériaux».

KHENCHELA: 35 infractions de construction sans permis recensées en octobre 2019

Trente-cinq (35) opérations de construction sans permis ont été enregistrées en milieu urbain durant le mois d'octobre passé à travers la wilaya de Khencchela, apprend-on mardi auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

La brigade l'urbanisme et de la protection de l'environnement a intensifié les patrouilles en compagnie des services techniques compétents qui ont permis d'établir 35 procès-verbaux d'infraction relative à

des constructions sans permis et une intervention pour non-conformité de la construction au permis de construire délivré, a fait savoir la même source.

En matière d'assainissement de la voie publique, il a été procédé à 18 interventions visant des vendeurs activant d'une manière illégale et 2 interventions pour obstruction de la voie par des déchets inertes, est-il indiqué.

Ces dernières interventions ont

pour but d'éviter la mise en vente de produits susceptibles d'être préjudiciable à l'environnement urbain et la santé publique, ont ajouté les mêmes services.

Les mesures légales prévues par la législation ont été prises par les éléments de la brigade de l'urbanisme et de la protection de l'environnement au terme de ces interventions, est-il précisé de même source.

GHARDAÏA: 14.100 doses de vaccin antigrippal disponibles dans les structures de santé de la wilaya

Quelques 14.100 doses de vaccin contre la grippe saisonnière ont été fournies aux différentes structures de santé se trouvant dans la wilaya de Gharđaia, dans le cadre de la campagne nationale 2019-2020, a-t-on appris hier de la direction locale de la Santé et de la Population (DSP).

Une trentaine de centres de vaccination, ouverts au niveau des structures de santé à travers la wilaya, ont été dotés de quantités de vaccins proportionnelles à leurs besoins et au nombre de la population, a précisé à l'APS le DSP, Ameur Benaïssa. Le secteur sanitaire de Gharđaia a reçu 6.000 doses, celui d'El-Menea 2.950, suivis du secteur de Guerrara (2.300), Métlili (1.650) et Berriane (1.200), a-t-il détaillé.

Toutes ces doses de vaccin ont été acheminées vers les structures de santé dans le respect des normes requises de conservation et de transport de vaccin, a assuré M. Benaïssa.

Cette campagne, qui s'étalera jusqu'au mois de mars prochain, ciblera plus particulièrement les



personnes vulnérables, dont les femmes enceintes et le personnel médical du secteur de la santé (privé et public), a expliqué le DSP.

LUTTE CONTRE LA TRICHE EN EXAMENS: Vers l'élaboration d'un dispositif informatique en Algérie

Un projet de réalisation du premier dispositif informatique en Algérie de lutte contre toutes formes de triche en examens est en cours d'élaboration, a indiqué mardi à Constantine l'innovatrice de ce projet, Fouzia Adjailia, doctorante à l'université Kosice de Slovaquie et ambassadrice de l'intelligence artificielle en Algérie.

S'exprimant en marge de la 4^e édition du salon de l'informatique, organisée sous le thème de «l'intelligence artificielle : le génie et l'affective informatique» à l'université Abdelhamid Mehri-Constantine 2, la propriétaire de cette innovation a déclaré que ce projet est basé sur la dotation du système de vidéo surveillance par l'intelligence artificielle, notamment de développer les fonctionnalités de ces caméras de manière à les rendre capables de reconnaître les émotions, ainsi que de détecter et de signaler les tentatives de triche. Cette



nouvelle technologie, qui s'appuie sur la programmation de l'affective dans les appareils électroniques, à travers l'élaboration d'une base de donnée recueillant toutes les grimaces, gestualités et expressions faciales, en vue de reconnaître et de synthétiser les émotions humaines, permettra d'éradiquer le fléau de la fraude lors des examens, a-t-on noté.

Cette invention, en cours de concrétisation en collaboration avec un groupe de chercheurs

étrangers, sera mise à l'œuvre «l'année prochaine», a fait savoir Adjailia, assurant que cette innovation sera la deuxième après le robot Gardenia qu'elle avait construit et doté d'intelligence artificielle pour exécuter plusieurs commandes et manœuvres à partir de la reconnaissance vocale. Plusieurs communications sur l'intelligence artificielle ont été présentées par des universitaires et chercheurs algériens devant une assistance nombreuse.

Devant se poursuivre jusqu'au jeudi prochain, la 4^e édition du salon de l'informatique, organisée à la faculté des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) de l'université Abdelhamid Mehri, a été marquée par l'organisation d'ateliers de formation sur les récentes technologies en informatique, ainsi que des concours sur le meilleur projet doté d'intelligence artificielle, a-t-on relevé. Pour cette année, une formation en robotique au profit de trente (30) écoliers de l'établissement primaire «Meziani Cherif» de la ville d'Ali Mendjeli a été programmée au menu des activités de ce salon, a fait savoir le président du comité d'organisation de cette manifestation scientifique, Dr Bouramoul Abdelkrim, précisant que cet atelier consistera à apprendre à ces élèves la manière d'introduire un système électronique pour permettre à des robots de fonctionner.

AIN TÉMOUCHENT: Démantèlement d'un réseau de trafic de drogue, saisie de plus de 7 kg de kif traité

La brigade de lutte contre les trafiquants relevant de la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Ain Témoüchent a démantelé un réseau de trafic de drogue, et opéré à la saisie de 7,450 kg de kif traité, a-t-on appris mardi auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Agissant sur informations faisant état de l'activité suspecte d'un réseau national de trafic de drogue

opérant à partir de la bande frontalière ouest du territoire de la wilaya de Tlemcen en direction des wilayas limitrophes, un mandat d'extension de la compétence a été délivré par le tribunal d'Es-Sénia (Oran) permettant l'arrestation de deux individus à Missreghine (Oran) en flagrant délit de vente de kif à bord d'un véhicule touristique. Les investigations déclenchées par les services de

la sûreté ont permis d'identifier un troisième mis en cause qui a été arrêté et un deuxième véhicule touristique utilisé par le réseau dans leur activité criminelle a été saisi. Dans le cadre de la poursuite de l'enquête dans cette affaire et sur la base d'un mandat de perquisition aux domiciles des trois prévenus, de faux documents administratifs de cartes grises ont été découverts.

AÉROPORT INTERNATIONAL D'ALGER: Plus de 50.000 euros et un pistolet automatique saisis

Les services des douanes ont saisi, mardi à l'Aéroport international d'Alger "Houari Boumediene", la somme de 50.160 euros et un pistolet automatique de calibre 8,5 mm, a appris l'APS mercredi auprès de la Direction générale des douanes (DGD). Le montant saisi était en possession de quatre voyageurs qui se rendaient à Istanbul (Turquie) et à Niamey (Niger).

Le pistolet automatique de type Bruni et 50 balles étaient en possession d'un voyageur algérien qui venait de Paris (France), indique-t-on de même source. En septembre et en octobre derniers, les services des douanes avaient saisi deux armes à feu en possession de deux Algériens qui venaient de France.

ACCIDENTS DE LA ROUTE: 5 morts et 2 blessés en 24 heures

Cinq (5) personnes ont trouvé la mort et deux (2) autres ont été blessées dans quatre accidents de la circulation, survenus lors des dernières 24 heures, a indiqué mercredi un communiqué de la Protection civile.

Durant la même période, les unités de la Protection civile ont enregistré 2989 interventions pour répondre aux appels de secours, suite notamment à des accidents de la circulation, à des incidents domestiques, à des évacuations sanitaires et à des extinctions d'incendies, a ajouté la même source.

Les éléments de la Protection civile sont, également, intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 25 personnes incommodées par le monoxyde de carbone CO émanant des appareils de chauffage et de chauffe-bain, dont 5 personnes dans la wilaya d'Alger, 2 à Mila, 6 à Béjaïa, 3 à Sétif, 2 à Khenchela, 5 à Naâma et 2 à M'Sila.

«Les victimes ont été prises en charge sur les lieux puis évacuées dans un état satisfaisant vers les structures sanitaires par les secours de la Protection civile», a précisé le communiqué.

Par ailleurs, l'intervention des secours de la Protection civile a permis l'extinction de trois incendies urbains et divers, à travers les wilayas de Biskra, Skikda et Mascara, ayant causé des brûlures au 2^eme degré à 2 personnes à l'intérieur de leur domicile, sis à la cité 48 logements de la commune et daïra de Ouled Djellal (W.Biskra).

Les victimes ont été traitées sur place puis transportées vers l'hôpital local, a fait savoir le communiqué.

EFFONDREMENT D'UN IMMEUBLE À LA CASBAH: Aucune perte humaine enregistrée

Un immeuble désaffecté s'est effondré mercredi à l'aube à la Casbah (Alger) endommageant les murs de deux immeubles mitoyens habités, ont indiqué les autorités locales qui n'ont fait état d'aucune perte humaine.

«Un immeuble sis au 15 rue père et fils Boudérias dans la Casbah s'est effondré vers 5h00», a précisé le président de l'APC de la Casbah, Amar Zetili, ajoutant que l'effondrement de cet immeuble désaffecté depuis le relogement de ses habitants en 2015 a entraîné dans son sillage les murs de deux immeubles mitoyens, à savoir les immeubles 12 et 2.

Sept (7) familles vivent dans l'immeuble 12 et treize (13) autres dans l'immeuble 2, a fait savoir le P/APC de la Casbah, précisant avoir «présenté un rapport au wali délégué pour le relogement de ces familles».

Par ailleurs, un responsable de la communication à la Direction de wilaya de la Protection civile d'Alger a affirmé qu'«aucune victime n'a été enregistrée», ajoutant que «les familles touchées ont été prises en charge immédiatement par les autorités locales».

Un camion de pompiers et une ambulance ont été mobilisés et la sécurisation du périmètre se poursuit, a-t-il précisé.

ESPACE: «Protégeons la Terre», plaide le premier astronaute émirati

L'astronaute émirati Hazzaa Al Mansouri, devenant le premier citoyen d'un pays arabe à séjourner dans la Station spatiale internationale (ISS), a déclaré mardi que sa mission dans l'espace lui avait ouvert les yeux sur une question cruciale: le changement climatique.

«Nous devons apprécier la planète et veiller à la préserver pour les générations futures», a plaidé l'émirati dans sa combinaison d'astronaute bleue, lors d'une conférence de presse à Dubaï. «Quand on voit notre planète de l'espace, c'est vraiment quelque chose d'étonnant et une vue spectaculaire», a-t-il ajouté.

«J'ai passé beaucoup de temps à la regarder par la fenêtre (de l'ISS), je ne voulais même pas dormir». L'ancien pilote de chasse de 35 ans a estimé qu'il est «vraiment difficile de vivre dans l'espace, où nous devons avoir beaucoup d'oxygène, d'air et de nourriture alors que nous avons tout cela ici gratuitement».

«Nous avons de la chance de vivre ici, protégés de la Terre et son atmosphère», a-t-il ajouté, appelant à remédier aux causes du changement climatique. Hazzaa Al Mansouri est revenu sur Terre le 3 octobre, atterrissant dans les steppes du Kazakhstan après huit jours passés dans l'espace. Bien que courte, sa mission a été saluée aux Emirats arabes unis, nouveaux venus dans le domaine spatial et qui ont récemment annoncé le projet d'envoyer une sonde vers Mars, d'ici 2021. Hazzaa Al Mansouri a permis aux Emirats d'intégrer le petit club des pays arabes ayant envoyé un homme dans l'espace, devancés par l'Arabie saoudite en 1985 et la Syrie en 1987.

TUNISIE: 2 transplantations réussies d'un cœur et d'un foie aux hôpitaux de Tunis

Deux équipes médicales tunisiennes ont réussi, mardi, deux opérations de transplantation d'un cœur et d'un foie, a annoncé le directeur général du Centre National pour la Promotion de la Transplantation d'Organes (CNPTO), Taher Gargah.

«L'opération de transplantation cardiaque, cinquième du genre à l'hôpital Rabta, a duré cinq heures et a été supervisée par une équipe de 30 cadres médicaux et paramédicaux, alors que la transplantation de foie, qui a eu lieu à l'hôpital Mongi Slim à la Marsa, s'est étalée sur quatre heures», a indiqué Gargah. Il a souligné que la réussite de ces deux opérations, en une seule journée, «constitue une prouesse médicale de nature à transmettre un message positif sur le niveau de compétence du staff médical spécialisé dans la transplantation d'organes en Tunisie».

Gargah a expliqué que ces transplantations ont été rendues possibles, grâce aux 4 organes d'un mort cérébral à l'hôpital Taher Maamouri à Nabeul, après que sa famille ait autorisé l'acte du don, exprimant ses remerciements à la famille du défunt pour avoir fait preuve de dévouement, contribuant ainsi à redonner vie à plusieurs patients. Gargah a encore indiqué que le cadre médical de l'hôpital Charles Nicolle à Tunis, effectuera, dans la nuit de mardi à mercredi, une transplantation rénale, alors que le staff médical de l'hôpital de Sfax, procèdera à une autre transplantation du même type, grâce au donneur en question.

Le directeur général du CNPTO a noté que «la réussite d'une transplantation cardiaque est de nature à sensibiliser la société tunisienne au concept du don», faisant savoir que les besoins annuels de la Tunisie en matière de transplantation cardiaque, varient entre 30 et 40 opérations, tandis que le nombre de patients en attente d'une transplantation rénale s'élève à 1600 patients qui se maintiennent en vie grâce à la dialyse.

VACCINS: L'OMS «préqualifie» un premier vaccin contre Ebola

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a «préqualifié» mardi le vaccin contre Ebola qui était jusqu'à présent utilisé en RDC selon un usage dit compassionnel, «ouvrant la voie à son utilisation dans les pays à haut risque».

L'OMS a indiqué dans un communiqué avoir «préqualifié aujourd'hui (mardi) pour la première fois un vaccin Ebola, une étape cruciale qui permettra d'accélérer son homologation, son accès et son déploiement dans les pays les plus exposés aux épidémies d'Ebola».

Ce processus de préqualification vaccinale, «ouvrant la voie à son utilisation dans les pays à haut risque», est le plus rapide jamais mené par l'OMS.

L'annonce fait suite à la décision prise lundi par la Commission européenne d'autoriser la mise sur le marché de ce vaccin fabriqué par le laboratoire américain Merck Sharpe and Dohme (MSD), sous le nom commercial d'Ervebo.

Le 18 octobre, l'Agence européenne du médicament (EMA) avait déjà accordé son feu vert.

La préqualification de l'OMS signifie que le vaccin répond aux normes de l'agence spécialisée de l'ONU «en matière de qualité, de sécurité et d'efficacité». Désormais, les différentes agences de l'ONU et l'Alliance pour la vaccination Gavi, peuvent se procurer le vaccin «pour les pays à risque».

«Il s'agit d'une étape historique pour garantir que les personnes qui en ont le plus besoin puissent avoir accès à ce vaccin qui sauve des vies», a déclaré le directeur de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

«Il y a cinq ans, nous n'avions ni vaccin ni traitements thérapeutiques



contre Ebola. Grâce à un vaccin préqualifié et à des traitements expérimentaux, Ebola est maintenant évitable et traitable».

Depuis le début de l'épidémie en RDC, qui a fait quelque 2.190 morts sur plus de 3.290 cas, plus de 236.000 personnes ont été vaccinées avec le premier vaccin, selon l'OMS, dont 60.000 professionnels de santé.

Le vaccin a été administré selon une procédure dite d'usage compassionnel, permettant d'utiliser un traitement en urgence avant son autorisation de mise sur le marché.

Un deuxième vaccin, encore expérimental et développé par Johnson &

Johnson (administré en deux doses à 56 jours d'intervalle), doit être introduit à la mi-novembre dans les zones où le virus est absent.

L'actuelle épidémie d'Ebola est la dixième sur le sol congolais depuis 1976 et la deuxième la plus grave de l'Histoire après celle qui a fait 11.000 morts en Afrique de l'Ouest en 2014-2016.

La mise au point du premier vaccin avait été un début en réponse à cette terrible épidémie, au cours de laquelle l'OMS avait été vivement critiquée par les ONG pour n'avoir pas mesuré l'ampleur de la crise avant qu'elle n'explose.

BELGIQUE: Enquêtes après un incendie criminel visant un centre de demandeurs d'asile

La justice belge a ouvert deux enquêtes après un incendie criminel ayant visé un futur centre de demandeurs d'asile dont la mise en service était contestée par des riverains, à Bilzen, dans le nord de la Belgique, a indiqué une source judiciaire mardi.

Le sinistre, survenu dimanche soir, n'a fait aucune victime.

Le bâtiment, dont la toiture a été ravagée par le feu, était vide au moment où le ou les auteur(s) de l'incendie sont entrés par effraction. Le centre devait ouvrir à la mi-décembre.

Mais l'acte, considéré comme intentionnel, a suscité l'émotion. La ministre chargée de l'Asile et de la Migration, Maggie De Block, a dénoncé sur Twitter «un acte criminel inspiré par la

haine et l'intolérance».

«C'est la première fois que le feu est mis de manière volontaire à un centre d'accueil» en Belgique, a dit Benoît Mansy, le porte-parole de Fedasil, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, cité par l'AFP.

Sur le plan judiciaire, deux enquêtes ont été ouvertes au parquet de la province du Limbourg (nord-est), selon sa porte-parole Dorien Vanderheiden.

Outre une première enquête sur les faits eux-mêmes, une deuxième a été ouverte mardi sur de possibles violations de la législation antiraciste sur les réseaux sociaux, a précisé Mme Vanderheiden, confirmant des informations de la presse flamande. Selon le

journal De Morgen, plusieurs commentaires du style «Bravo, continuez comme ça», «enfin quelqu'un qui prend les choses en main», sont apparus les réseaux depuis dimanche soir.

Malgré des réunions d'information avec la population, la prochaine mise en service du centre était contestée dans le secteur, au point d'avoir récemment suscité plusieurs manifestations.

Une photo circulant sur Twitter montrait une quinzaine de manifestants derrière une banderole du parti d'extrême droite Vlaams Belang proclamant «Pas de centre d'asile à Bilzen».

Ce parti (ex-Vlaams Blok) s'affichait clairement contre l'immigration a fait un retour en force aux élections

de mai 2019 dans le nord de la Belgique. Le centre d'accueil de Bilzen, une ancienne maison de repos dont la gestion a été confiée à la Croix Rouge, devait accueillir 140 demandeurs d'asile initialement à compter du 15 décembre.

Même si son ouverture est retardée, le projet est maintenu, «c'est une question de principe et de nécessité car il y a un réel besoin de places», a souligné M. Mansy. Fedasil, qui chapeaute environ 25.000 places d'accueil pour demandeurs d'asile, avait alerté la semaine dernière de «la pression toujours plus forte» subie par son réseau. Outre le projet de Bilzen, l'agence avait annoncé l'installation prochaine de centaines de tentes et de containers pour augmenter la capacité des centres actuels.

CHINE: Le nombre de pandas géants en captivité s'élève à 600 dans le monde

Soixante pandas géants sont nés en captivité en 2019, dont 57 ont survécu, portant à 600 la population de pandas en captivité dans le monde, a annoncé mardi la Chine. Ce chiffre a été rendu public lors d'une réunion consacrée à l'élevage, aux technologies et à la recherche dans le domaine des pandas géants ouverte mardi dans la ville de Chengdu, capitale de la province chinoise du Sichuan (sud-ouest). Le nombre croissant de pandas vivant en capti-

tivité montre qu'une population de pandas géants en captivité en bonne santé, dynamique et durable a pris forme, a indiqué le service chargé de l'élevage et la gestion de ces animaux originaires de Chine, ajoutant que la recherche sur les pandas géants vivant à l'état sauvage avait également réalisé des progrès. Parallèlement, les instituts de recherche et d'élevage de pandas géants, y compris la Base de recherche et d'élevage des pandas géants de

Chengdu, continuent de promouvoir la technologie et l'innovation dans le domaine de la reproduction des pandas, à mettre en place des laboratoires clés pour la conservation des espèces sauvages et à établir des partenariats de recherche avec des organisations internationales. Moins de 2.000 pandas vivent dans la nature, principalement dans les provinces du Sichuan et du Shaanxi.

CHINE: 2 cas de peste pulmonaire signalés à Pékin

Deux personnes ont été hospitalisées à Pékin après avoir contracté la peste pulmonaire, a confirmé hier l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La peste pneumonique est la plus rare mais la plus virulente des formes de peste, avec une transmission possible d'une personne à l'autre via une simple toux.

Son taux de mortalité peut être élevé mais un traitement aux antibiotiques est efficace s'il est administré dans les 24 heures.

Les deux cas ont été confirmés mardi par les médecins, a rapporté l'agence Chine nouvelle, précisant que les patients étaient originaires de Mongolie intérieure, une région du nord de la Chine.

Ils ont été hospitalisés dans un établissement du district de Chaoyang, dans l'est de la capitale chinoise qui compte plus de 20 millions d'habitants, selon l'agence de presse.

"Conformément aux règles sanitaires internationales, les autorités chinoises ont notifié ces deux cas à l'OMS et partagé les informations à leur sujet", a indiqué l'Organisation internationale. Selon l'OMS, les autorités s'efforcent d'endiguer et de traiter les deux cas et ont accru leur surveillance. La transmission de la peste pulmonaire passe par des contacts étroits et ceux des deux malades sont en cours d'examen, a ajouté le médecin de l'OMS Fabio Scano. Les autori-



tés chinoises s'efforçaient de prévenir tout mouvement de panique en bloquant le mot-dièse "Pékin confirme le traitement de cas de peste" sur les réseaux sociaux.

Les cas de peste sont rarement signalés en Chine mais en Mongolie voisine, deux personnes en sont mortes au printemps dernier après avoir consommé des rognons de marmotte crus, un mets qui peut

véhiculer la bactérie *Yersinia pestis*, responsable de la peste. En Chine même, une personne est décédée de la peste bubonique en 2014 dans la province du Gansu (nord-ouest). La victime avait découpé une marmotte morte, possiblement contaminée, pour nourrir son chien, selon les médias locaux. Des cas de peste pulmonaire mortels avaient été signalés au Tibet en 2009 et 2010.

AFRIQUE: L'Unicef appelle à la mobilisation des décideurs africains en vue de renforcer les soins de santé primaires

Le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Bénin, Claudes Kamenga, a appelé à Cotonou, à la mobilisation des décideurs et des responsables politiques africains, notamment ceux des régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en vue de renforcer les soins de santé primaires afin d'atteindre la couverture sanitaire universelle.

«Cette mobilisation des décideurs africains en faveur des soins de santé primaires permettra non seulement d'améliorer l'efficacité des systèmes de santé dans des contextes aux ressources limitées, mais favorisera l'extension des interventions essentielles pour la santé des enfants avec des services à base communautaire afin d'éviter 1,5 million de décès d'enfants de 1 à 59



mois chaque année», a-t-il souligné, à l'ouverture du forum régional sur la santé communautaire.

Pour sa part, le ministre béninois de la Santé, Benjamin Hounkpatin, a fait observer que les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, confrontés déjà aux défis de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide, de l'immigration, des conflits

armés et de l'insécurité, ainsi qu'à la multiplicité des foyers épidémiques, présentent des taux de mortalité les plus élevés, soient 91 décès pour 1.000 naissances vivantes chez les enfants de moins de cinq ans.

«Cette malheureuse réalité, traduit la persistance de besoins encore importants et pressants d'accès aux services de

soins de santé primaires et plus particulièrement de la santé communautaire qui apparaît aujourd'hui encore comme un levier très important de l'accès à la santé pour tous», a-t-il indiqué, regrettant le fait que, malgré la multiplication des formations sanitaires publiques et privées, l'accessibilité au soin reste encore limitée et l'utilisation des services de santé demeure encore faible et inadéquate.

«Dans la perspective d'accélérer la marche vers la couverture sanitaire universelle, laquelle est un engagement international libre auquel nos pays ont souscrits, la santé communautaire reste une composante stratégique unique à laquelle les régions de l'Afrique de l'Ouest et celle du Centre doivent recourir», a-t-il souligné.

VIETNAM: Le typhon Nakri se dirige vers le centre du Vietnam

Le typhon Nakri, le sixième à frapper le Vietnam cette année, reprend de la vigueur et se dirige vers la région centrale du pays.

Le typhon se situait à environ 310 km au nord-est de l'île Song Tu Tay, dans l'archipel Truong Sa (Spratly), à 7 heures du matin mercredi et pourrait toucher le Vietnam ce week-end, indique le Centre national de prévision hydrométéorologique.

La tempête devrait se déplacer vers l'est dans les prochaines 24 heures

avec des vents de 100 km/h. Dans les prochaines 48 heures, Nakri continuera de se déplacer vers le centre et deviendra plus puissant avec des vents pouvant atteindre 135km/h, ajoute la même source. Les localités situées entre la province centrale de Thua Thien-Hue et la province de Ba Ria-Vung Tau peuvent être directement affectées lorsque le typhon touchera la terre, a estimé le Centre national de prévision hydrométéorologique. La région du centre du Vietnam a été

frappée la semaine dernière par la tempête Matmo qui a provoqué des inondations et des glissements de terrains ainsi que des dégâts matériels importants dans les provinces de Phu Yen, Binh Dinh et Quang Ngai. Le Vietnam est touché chaque année par au moins 10 tempêtes tropicales pendant la saison de la mousson du sud-ouest, généralement entre juillet et octobre. L'année passée le pays de l'Asie du Sud-Est a été frappé par 9 typhons.

PÉROU: Un séisme de 5,1 frappe le sud du pays

Un séisme de magnitude 5,1 sur l'échelle de Richter a secoué mercredi une région du sud du Pérou, a annoncé l'Institut géologique des Etats-Unis (USGS).

Selon la même source, la secousse a été ressentie à 00h09 GMT dans une région située à six km au nord-ouest de Lampa.

L'épicentre, qui a été enregistré à un profondeur de plus de 200 km, a été localisé à 15,3319 degrés de latitude sud et 70,4219 degrés de longitude ouest.

Fin mai dernier, un tremblement de terre de magnitude 8 avait frappé le Pérou et l'Equateur, faisant deux morts et 30 blessés.

Les tremblements de terre sont fréquents au Pérou, de même qu'en Equateur et au Chili voisins. Le 15 août 2007, un séisme de magnitude 7,9 dans la région d'Ica, à 325 km au sud de Lima, avait fait plus de 500 morts.

Pérou: 19 morts et 25 blessés dans un accident de la route

Au moins 19 personnes ont été tuées et 25 autres blessées mardi lorsqu'un autocar est tombé dans un ravin dans la région de La Libertad, dans le nord du Pérou, a déclaré mercredi la police péruvienne.

Le véhicule a chuté dans un ravin profond de quelque 300 mètres alors qu'il se dirigeait vers Trujillo, ville située à 557 km au nord de Lima, a précisé Luis Convenas, un responsable de la police.

M. Convenas a indiqué à une radio locale que l'accident aurait été probablement provoqué par le brouillard épais qui régnait dans cette zone.

Les passagers blessés secourus par des agents paramédicaux et des pompiers, ont été transférés vers des hôpitaux à proximité, a-t-il ajouté.

Les autoroutes péruviennes connaissent fréquemment des accidents à cause des conditions et des caractéristiques des Andes, qui sont à 2.000 et 3.000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

PESTE PORCINE: Une rivière sud-coréenne rouge abattues

Une rivière sud-coréenne proche de la démarcation avec le Nord a pris une teinte rouge vif en raison du ruissellement du sang de milliers de porcs abattus dans le cadre des efforts de Séoul pour endiguer la peste porcine.

La Corée du Sud a tué plus de 380.000 porcs depuis l'annonce le 17 septembre du premier cas de ce virus qui n'est pas dangereux pour l'homme mais très virulent pour les cochons d'élevage et les sangliers sauvages, entraînant des hémorragies qui peuvent être fatales en quelques jours.

L'abattage du bétail contaminé est le seul moyen de prévenir la propagation de l'épizootie.

Une ONG sud-coréenne a indiqué que d'intenses précipitations la semaine dernière sur un site d'enfouissement de bêtes abattues, qui en compte 47.000, avaient eu pour conséquence de lessiver dimanche leur sang vers la rivière Imjin, la colorant en rouge.

«Cela a suscité l'inquiétude des habitants de la zone», a déclaré Lee Seok-woo, qui dirige l'association Yeoncheon Imjin River Civic Network.

«Ce qui est aussi difficile à supporter est l'odeur. On me dit que beaucoup d'agriculteurs ne peuvent plus travailler à cause de l'odeur insupportable».

Le ministère sud-coréen de l'Environnement a diffusé un communiqué indiquant que le problème du sang des carcasses qui s'est déversé dans le fleuve avait désormais été «géré comme il se devait» au moyen notamment de pompes, et affirmé que l'eau courante n'avait pas été contaminée. «Il n'y a plus de sang dans la rivière», a-t-il dit.

Les alicaments peuvent-ils nous faire du bien ?

Laït vitaminé, yaourt au bifidus ou margarine anticholestérol. Les alicaments présentent-ils un réel intérêt nutritionnel pour notre santé ? Tour d'horizon !

Comment les reconnaître ?

Né de la contraction des mots aliment et médicament, ce terme marketing désigne globalement les produits alimentaires qui revendiquent des vertus pour la santé. On parle également de « pharmafood » ou encore de « nutraceutique ».

Comme le précise le Pr Arnaud Basdevant, Service de Médecine et de Nutrition, Hôtel-Dieu (Paris) « les nutritionnistes préfèrent davantage utiliser les termes d'aliments fonctionnels ou d'aliments santé pour ne pas créer de confusion entre aliment et médicament ».

Les alicaments les plus courants

Huiles équilibrées pour protéger ses artères, boissons fermentées à boire au petit déjeuner pour stimuler ses défenses immunitaires. Aujourd'hui, tous les aliments qui revendiquent des vertus santé sont considérés comme des alicaments. Différentes qualités peuvent cependant être mises en avant dans des messages apposés au produit et appelés « allégations ».

Certaines établissent un lien entre un composant et l'amélioration d'une fonction de l'organisme : « les fibres accélèrent le transit intestinal » terme spécifié sur des céréales ou des yaourts, par exemple. D'autres encore peuvent porter sur l'amélioration du bien-être, de la santé ou sur la diminution d'un risque : « la consommation de calcium améliore la densité des os », qualité apposée sur une eau riche en calcium, par exemple.

Les alicaments peuvent-ils soigner ?

Non, en aucun cas. Il n'a jamais été prouvé qu'un aliment pouvait soigner une maladie et les affirmations du type : « la consommation de... prévient l'ostéoporose ou le cancer du poumon » sont strictement interdites en Europe. Contrairement à ce qui se passe au Japon ou aux États-Unis, « il n'y a pas d'autorisation en France pour attribuer à un aliment des propriétés préventives, de traitement, et encore moins de guérison », insiste le Pr Basdevant.

Comment obtient-on ces nouvelles qualités ?

Soit les industriels renforcent ou restaurent la concentration d'un composant naturel (les fibres dans les céréales, le calcium dans le jus d'orange...), soit ils en ajoutent un. C'est le cas, par exemple, des Omega 3, des acides gras essentiels protecteurs du système cardiovasculaire, que l'on ajoute dans le lait ou les œufs. Ces derniers sont obtenus en donnant aux poules de l'huile de poisson ou des graines de lin, naturellement riches en Omega 3. « Un juste retour aux sources puisqu'autrefois les poules mangeaient ces mêmes graines », ajoute le Pr Ambroise Martin de l'Anses. On peut également enlever certains composants aux effets indésirables, pour obtenir, notamment, du riz hypo-allergénique.

Comment les alicaments sont-ils testés ?

Une évaluation scientifique des aliments santé est assurée par l'ex-Afssa, aujourd'hui rebaptisée Anses (Agence nationale française de sécurité sanitaire). Cet organisme



est chargé de rendre des avis favorables ou défavorables sur les produits, généralement suivis par les autorités sanitaires.

Des experts procèdent à une analyse des dossiers fournis par les fabricants, et déterminent l'intérêt ou les inconvénients des denrées. Ces dossiers doivent s'appuyer sur des tests réalisés sur l'homme et apporter des explications médicales vraisemblables aux effets constatés.

Mais suffit-il qu'un produit soit enrichi pour obtenir un avis favorable ?

Non, car les bénéfices avancés ne sont pas toujours convaincants. Cet organisme a ainsi rendu un avis défavorable sur des bonbons enrichis en vitamine C. « Si cet apport en vitamine peut s'avérer utile pour les personnes carencées, ce supplément de sucre dans l'alimentation est loin d'être satisfaisant », explique le Pr Martin.

Jusqu'à présent, seuls deux aliments ont reçu un avis favorable : les margarines anticholestérol et les sucres aux bifidofibres.

Y a-t-il un risque de surdosage ?

Les vitamines et minéraux sont indispensables au bon fonctionnement de notre organisme, mais certains d'entre eux peuvent se révéler toxiques à haute dose, notamment les vitamines A et D, le fer ou le cuivre. Si les autres ne présentent a priori pas de risque, qu'il sera-t-il si nous ne consommons que des aliments enrichis, sans oublier les compléments alimentaires qui fleurissent ?

En attendant, « même si le risque de surdosage est minime, il est inutile de consommer en excès des vitamines qui seront de toute façon éliminées par l'organisme au-delà d'un certain seuil : 30 mg de vitamine C seront ainsi absorbés à 100 %, mais 1 gramme sera éliminé à 95 % », ajoute le Pr Ambroise Martin.

L'alimentation de demain ?

On peut le craindre, s'alarme le Pr Basdevant. Sous la pression des industriels, notre alimentation pourrait s'orienter vers ces produits. Imaginez un monde où chaque aliment serait vendu pour des vertus santé plutôt que pour son goût ou son intérêt nutritionnel.

Néanmoins, je pense qu'en Europe, et surtout en France, les consommateurs et les producteurs sauront rester raisonnables et garder à l'alimentation ses dimensions premières : le plaisir et la convivialité !

Quels sont les alicaments les plus prometteurs pour la santé ?

« La margarine enrichie en phytostérols réduit le taux de mauvais cholestérol (LDL) de 10 à 15 % en moyenne, et en 3 semaines.

Elle ne dispense pas d'un régime et d'une hygiène de vie adaptés.

De plus, une alimentation riche en végétaux (ce dont nous sommes) a le même effet puisqu'elle apporte des phytostérols.

« Le sucre et le lait enrichis en bifidofibres contribuent à l'équilibre de la flore intestinale en favorisant le développement des bactéries dans le tube digestif. On ignore si, à forte dose, ils ne provoquent pas des problèmes digestifs.

« Les yaourts et boissons probiotiques (L. casei...) favorisent le transit. Les bactéries vivantes qu'ils contiennent ne font que traverser l'intestin.

« L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) n'a pas émis d'avis à leur sujet. Mais ce sont les plus connus actuellement et les plus consommés des aliments dits fonctionnels.

« Les œufs, le lait, les pâtes... enrichis en Omega 3. Les acides gras oméga 3 participent au bon fonctionnement du cœur et des artères. Ils sont déficitaires dans notre alimentation, mais il suffit de consommer régulièrement du poisson et certaines huiles pour combler ce manque.

« Huile moins calorique (6 Cal/g au lieu de 9). Ces huiles, encore à l'étude, limite-

raient l'apport énergétique car elles seraient moins digestes que les huiles traditionnelles.

« Elles devront faire leurs preuves car elles pourraient avoir des effets secondaires (retentissement sur l'absorption des vitamines, diarrhées).

L'aliment est-il un aliment santé ?

Après la vogue du « light » et du « sans sucre », voici venue l'ère de « l'aliment santé », l'aliment santé. L'idée de se soigner, ou tout au moins de protéger sa santé, en mangeant a déjà séduit des pays comme le Japon et les États-Unis. Les industriels y lancent désormais la « cosméfood » : des aliments vendus sur le marché pour leur capital embellissant (boissons ou yaourts au collagène, par exemple).

« En Europe, même si la part de ces produits ne représente encore que 1 % du marché de l'agro-alimentaire, 77 % des Français se disent actuellement prêts à payer plus chers des aliments qui leur apporteraient un plus en matière de santé.

« Voici un état des lieux pour en savoir plus sur des produits qui pourraient bien devenir la base de notre alimentation future.

Sont-ils utiles ?

« Si les experts ont vérifié qu'un aliment pouvait revendiquer une allégation santé, c'est qu'il est considéré comme utile.

« Ce qui ne signifie pas qu'il soit indispensable », déclare le Pr Basdevant. Certes, ces aliments peuvent être utiles pour les populations carencées ou à risque de carence (en fer et en calcium notamment). Mais un complément équilibré devrait normalement couvrir tous nos besoins nutritionnels.

« Si on peut aisément les intégrer dans une alimentation normale, ajoute le Pr Martin, ils ne dispensent pas de veiller à l'équilibre de l'alimentation quotidienne : des fruits et légumes en quantité, plus de poisson et moins de viande rouge, peu de sucres rapides et de graisses saturées. »

TCHAD: Le gouvernement fait la paix avec une milice du Tibesti

Le gouvernement tchadien et une milice d'autodéfense du Nord ont signé un accord de paix censé mettre fin aux combats qui les opposent depuis plusieurs semaines sur fond de querelles sur l'exploitation de l'or que recèle cette région du Tibesti, ont annoncé mardi les deux parties.

Aux termes de cet accord, le Comité d'autodéfense de Miski, créé en novembre 2018 par des habitants de cette localité pour affronter aussi bien les gangs locaux, les orpailleurs illégaux et les trafiquants que les militaires de N'Djamena, ont accepté de déposer leurs armes, selon l'armée, qui a consenti, elle, de se retirer de certaines positions, selon des médias tchadiens.

«Nous avons officiellement signé l'accord de paix, ils ont remis leurs armes, ils se considéraient maintenant comme des civils et nous avons libéré trois des leurs prisonniers», a déclaré le général Taher Erda, chef d'état-major des armées.

«Nous avons signé hier matin (lundi) l'accord de paix à Miski avec les autorités parce qu'elles ont répondu de manière satisfaisante à l'essentiel de nos revendications», a confirmé Mollî Sougui, porte-parole du Comité d'autodéfense. «En gage de bonne volonté, nous avons remis nos armes».

Fin 2018, le président Idriss Déby Itno avait envoyé l'armée se déployer autour de Miski et des affrontements avec le Comité avaient fait des dizaines de morts, selon un rapport de mai 2019 de l'ONG International Crisis Group (ICG). Les militaires avaient ensuite imposé le blocus de cette localité et des mines d'or sauvages dont regorge le massif montagneux du Tibesti, non loin de la frontière libyenne.

Depuis, des affrontements sporadiques opposaient les deux camps avec un net regain ces dernières semaines.

Depuis la découverte de gisements importants d'or en 2012 dans ce massif, où des rebelles occupent des positions inexpugnables depuis l'indépendance du pays de la France en 1960, le Tibesti a attiré la convoitise d'innombrables orpailleurs illégaux, tchadiens mais aussi soudanais et d'autres pays d'Afrique, ainsi que des militaires, selon l'ICG.

AFRIQUE DU SUD: Vers la création du plus grand radiotélescope du monde

L'Assemblée nationale sud-africaine a approuvé mardi une convention visant à créer le plus grand observatoire à radiotélescope du monde, ont rapporté mercredi, des médias. Au cours de sa séance plénière, la Chambre basse du Parlement a donné le feu vert à la convention liée à la mise en place de l'observatoire Square Kilometer Array (SKA), a déclaré le porte-parole Moloto Mothapo, cité par des médias.

Elle fait suite à un traité international signé en mars à Rome, qui crée une organisation intergouvernementale chargée de superviser la livraison de l'observatoire SKA.

En tant que membre fondateur, l'Afrique du Sud a besoin que la convention soit ratifiée par les parlements nationaux pour que cet observatoire puisse voir le jour.

C'est la première et unique organisation intergouvernementale scientifique dans laquelle l'Afrique joue un rôle stratégique de premier plan, a précisé M. Mothapo.

La convention doit maintenant être approuvée par le Conseil national des provinces, la Chambre haute du Parlement. Le SKA est un projet scientifique international de grande ampleur visant à construire le radiotélescope le plus grand et le plus sensible du monde, qui sera installé à la fois en Afrique et en Australie.

TUNISIE: Démarrage de la session inaugurale du Parlement

La séance inaugurale de la deuxième législature tunisienne a démarré mercredi et devra déboucher sur l'élection du président du Parlement et des premier et deuxième vice-présidents, a rapporté l'agence TAP.

Le parlement sortant a vu la succession de trois gouvernements et assisté à la prestation de serment de trois présidents de la République, a fait observer le président du Parlement sortant Abdelfattah Mourou, qui présidait la session.

S'adressant aux nouveaux élus, M. Mourou a souligné le poids des responsabilités qui les attendent, citant en premier, la promulgation de la Loi de finances et la discussion du budget de l'Etat pour l'exercice 2020, une année qu'il a qualifiée de «critique».

Le parlement, a-t-il relevé, est un espace de dialogue, de discussion mais aussi de différence, et dont les membres doivent travailler de concert au service du citoyen qui attend d'eux des réalisations concrètes.

M. Mourou a appelé les nouveaux députés à tirer les leçons des «embûches» qui se sont dressées devant les membres du parlement sortant. Le président sortant du parlement, a passé la présidence de la séance à l'élu le plus âgé, à savoir Rached al Ghannouchi et ses deux adjoints, choisis parmi les députés les plus jeunes: Meriem Ben Belgacem (Ennahdha) et Abdelhamid Marzouki (Qalb Tounes).

La séance reprendra sous la présidence de M. Al Ghannouchi pour la prestation de serment des nouveaux



députés et l'élection du nouveau président de l'Assemblée des Représentants du peuple (ARP) et des deux vice-présidents.

Elle sera consacrée à la lecture de la liste définitive des nouveaux membres du parlement sur la base des résultats définitifs des élections législatives annoncés par l'instance électorale.

Le mouvement Ennahdha, disposant d'une majorité relative au sein du Parlement à la suite des dernières législatives d'octobre, a proposé, dimanche, son chef historique Rached al Ghannouchi pour le poste de prési-

dent de l'Assemblée. Concernant la loi de finances (LF 2020), des dispositions à caractère social ont été prévues dans ce projet de loi, selon la presse tunisienne, outre des dispositions relatives au budget ainsi que des mesures liées à la poursuite de la réforme fiscale.

Parmi les plus importants points de ce projet de loi de Finance, la presse cite entre autres, la masse salariale qui atteindra 19,5 milliards de dinars, les ressources propres qui augmenteront de 9 %, outre la diminution du déficit budgétaire à 3,5% et le recul du taux d'endettement de deux points.

Tunisie/politique : Aucune réunion officielle entre Ennahdha et Qalb Tounes

Aucune réunion officielle n'a eu lieu jusqu'à présent entre le mouvement Ennahdha et Qalb Tounes concernant les concertations sur la présidence du parlement et la formation du prochain gouvernement, a indiqué mardi un dirigeant d'Ennahdha, Noureddine Bhiri.

M. Bhiri, cité mercredi par des médias locaux, s'exprimait au parlement où les députés étaient invités à déclarer leur patrimoine avant le début de leur mandat parlementaire et où les préparatifs vont bon train pour la tenue jeudi, de la séance inaugurale de la nouvelle session parlementaire 2019-2024. De son côté,

le dirigeant du parti Qalb Tounes, Oussama Khliif, a déclaré au siège de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) que son parti n'a pas tenu de réunions de concertation avec aucune partie politique concernée par la formation du prochain gouvernement.

Crédité de 52 sièges lors des élections législatives du 6 octobre, Ennahdha poursuit ses concertations sur la formation du gouvernement. Pour sa part, Qalb Tounes qui a décroché 38 sièges, a décidé dans une déclaration rendue publique lundi, de charger une commission présidée par Nabil Karoui de poursuivre les concertations avec

le reste des partis et des groupes parlementaires.

La formation politique appelle toutes les parties «à discuter simultanément des deux processus parlementaire et gouvernemental de manière à garantir l'équilibre politique et à éviter toute forme de domination».

Le mouvement Ennahdha, disposant d'une majorité relative au sein du Parlement à la suite des dernières législatives, a proposé dimanche son chef historique Rached al Ghannouchi pour le poste de président de l'Assemblée, réaffirmant son attachement à son droit à la formation du gouvernement, conformément

aux dispositions de la Constitution et compte tenu des résultats des élections.

Plus de 15.000 candidats représentant plus de 1.500 listes, entre partisans, indépendantes et de coalition se sont disputés 217 sièges, dans un Parlement jusque-là dominé par le parti d'Ennahdha, qui avait fait alliance avec le principal parti du centre, Nidaa Tounes.

Ennahdha est arrivé en tête du scrutin législatif avec 52 sièges devant la nouvelle formation Qalb Tounes (38), sur 217 au parlement, avait annoncé l'Instance Supérieure Indépendante des Elections lors d'une conférence de presse.

TOGO/PRÉSIDENTIELLE 2020: Une mission conjointe Onu/Cédéao à Lomé pour des consultations

Une délégation conjointe de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est à Lomé depuis lundi où elle mène des consultations avec les parties prenantes au processus électoral en vue d'une présidentielle «consensuelle» en 2020, ont rapporté des médias.

La délégation est co-dirigée par le Représentant Spécial des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, et le Général Francis Béhanzin, représentant du Président de la commission de la Cedeao, Jean Claude Kassi Brou.

«Nous sommes là pour discuter avec les institutions de la république

qui vont gérer les prochaines élections de 2020, le gouvernement bien sûr, mais aussi les partis politiques», a déclaré à la presse M.Ibn Chambas en marge d'une rencontre avec les partis politiques dont celui de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC-opposition), Jean Pierre Fabre, Jean Pierre Fabre.

M. Chambas a également précisé que «la délégation est là pour discuter avec les acteurs et les institutions des conditions d'un processus électoral apaisé».

Arrivée à Lomé lundi, la délégation conjointe devrait séjourner au Togo jusqu'à la fin de la semaine selon une source proche du système des Nations unies au Togo, citée par les

médias. Selon la même source, elle devrait, notamment, rencontrer la présidente de l'Assemblée Nationale, Tségan Yawa, du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, du président de la Commission électorale indépendante (CENI), Ayassor Tchambakou, et le président de la Cour Constitutionnelle togolaise Aboudou Assouma, ainsi que des partenaires nationaux et internationaux.

L'élection présidentielle togolaise devrait avoir lieu au plus tôt le 19 février et au plus tard le 5 mars 2020 pour «éviter de tomber dans un vide constitutionnel», avait averti la Cour constitutionnelle il y a deux semaines.

PALESTINE: Appels à l'arrêt immédiat des agressions israéliennes sur Gaza après la mort de 18 Palestiniens

Les Palestiniens ont multiplié les appels à l'arrêt immédiat de l'escalade israélienne dans la bande de Gaza et souligné la nécessité pour la communauté internationale d'intervenir pour faire pression sur l'occupant afin de mettre un terme à ses agressions qui ont fait depuis mardi 18 morts et des dizaines de blessés.

Selon le dernier bilan du ministère de la Santé à Gaza de ces agressions qui se poursuivaient mercredi dans l'enclave palestinienne, 18 Palestiniens ont été tués dont un leader du mouvement de résistance Jihad islamique, Baha Abou Al-Ata (42 ans), la première victime tombée en martyr mardi à la suite de cette nouvelle spirale d'agressions israéliennes.

Il a été tué avec son épouse dans un raid aérien israélien contre sa maison dans l'est de la ville de Gaza.

Quatre de ses enfants figurent parmi les dizaines de blessés provoqués par les attaques israéliennes lancées contre le mouvement de résistance.

Dans sa réaction à cette nouvelle escalade dangereuse, le porte-parole de la présidence palestinienne, Nabil Abu Rudeineh, cité par l'agence de presse Wafa, a réaffirmé mercredi la nécessité de l'arrêt immédiat des attaques israéliennes contre les Palestiniens sans défense dans la bande de Gaza.

Il a en outre souligné que le président de l'Etat de Palestine Mahmoud Abbas «déploie des efforts intensifs pour interdire l'escalade israélienne dangereuse et pour éviter ses répercussions».

Abu Rudeineh a en outre demandé à la communauté internationale, les Nations unies en particulier, d'intervenir immédiatement pour faire pression sur Israël afin d'arrêter son agression continue contre le peuple palestinien et de respecter la loi et la légitimité internationales qui affirment la nécessité d'assurer la protection internationale du peuple palestinien.

Pour sa part, le Premier ministre palestinien, Mohammed Shtayeh a lui aussi demandé d'arrêter l'agression israélienne



continue contre les Gazaouis.

Cité par Wafa, Shtayeh a dit : «Israël doit arrêter immédiatement ses crimes contre les civils et nous invitons les Nations unies et les organisations des droits de l'Homme à assurer la protection au peuple palestinien des violations israéliennes, soit à Gaza ou en Cisjordanie».

Quant au secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Saëb Arekat, il a dénoncé l'assassinat de Baha Abou al-Atta, dirigeant des brigades al-Qods, la branche militaire du Jihad islamique, et a annoncé qu'il considère Israël «pleinement responsable des conséquences de ce crime».

Condamnations et mise en garde contre le risque d'escalade dans la région

Pour tenter de freiner ces agressions, l'émissaire de l'ONU pour le Proche-Orient, Nickolay Mladenov, est attendu au Caire pour des discussions avec les Egyptiens, a indiqué une source diplomatique citée par des médias.

«La situation reste très compliquée et le risque d'escalade est élevé», a mis en garde cette source.

A Londres le Foreign office a soutenu «les efforts de l'ONU et des Egyptiens» en vue d'une désescalade

rapide».

Pour sa part, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a fermement condamné l'agression militaire israélienne contre la bande de Gaza, y voyant «une violation flagrante du droit international humanitaire et des conventions internationales. L'OCI tient Israël «pleinement responsable des conséquences de cette dangereuse escalade», appelant à la fin des violations et des agressions en cours contre le peuple palestinien et au respect du droit international.

L'organisation a également appelé dans un communiqué la communauté internationale à «assumer ses responsabilités pour assurer la protection internationale du peuple palestinien». De son côté, la Ligue arabe a également condamné l'agression perpétrée par Israël contre Gaza et déclaré que les attaques israéliennes s'inscrivent «dans le droit fil de la série d'agressions et de crimes commis par l'occupant».

«Ces tentatives israéliennes sont médiatisées et ont pour objet de faire payer le prix, au peuple palestinien, de la situation intérieure et du calendrier politique israéliens», a ajouté le communiqué.

«De tels actes ont pour but d'entraîner la région dans une escalade de la violence et des troubles» qui s'étendrait au-delà des frontières de la région et menacerait la paix et la sécurité internationales, poursuit la même source.

La Ligue arabe a également appelé à «une intervention internationale urgente et efficace pour mettre fin à l'agression israélienne et à «une protection internationale du peuple palestinien». Au total,

pour but «d'entraîner la région dans une escalade de la violence et des troubles» qui s'étendrait au-delà des frontières de la région et menacerait la paix et la sécurité internationales, poursuit-elle appelant à «une intervention internationale urgente et efficace pour mettre fin à l'agression israélienne» et à une protection internationale du peuple palestinien».

La Tunisie a, par le biais de son ministère des Affaires étrangères, fustigé «la grave escalade dans les territoires palestiniens occupés, qui a entraîné des martyrs à la suite d'attaques répétées des forces de l'occupation».

Elle a réaffirmé sa «position indéfectible de soutien au peuple palestinien frère dans sa lutte pour la restauration de ses droits légitimes», appelant la communauté internationale, en particulier les Nations unies, à «assumer ses responsabilités en fournissant la protection internationale nécessaire au peuple palestinien désarmé et en intervenant pour faire cesser les violations, les crimes et les attaques dont il est la cible».

Dans le cadre de sa campagne d'agressions contre le Jihad islamique, Israël a aussi lancé mardi des projectiles à Damas, capitale syrienne, sur la maison d'une figure du mouvement de résistance, Akram Ajouri, tuant deux personnes dont son fils, a indiqué l'agence de presse syrienne Sana.

Sur les lieux de l'attaque, dans un quartier huppé de Damas, non loin de l'ambassade du Liban, des médias ont rapporté qu'un immeuble de trois étages a été partiellement détruit et toutes les fenêtres soufflées.

Et le Jihad islamique a confirmé dans un communiqué la mort du fils d'Akram Ajouri dans cette frappe.

DESTITUTION DE TRUMP: Les démocrates annoncent plusieurs d'auditions

À la veille de premières auditions publiques très attendues dans l'enquête pour destituer Donald Trump, les démocrates ont dévoilé mardi soir le calendrier de huit autres témoignages prévus la semaine prochaine devant les caméras, au Congrès américain. Avec ce tempo rapide, l'opposition signale qu'elle ne veut pas perdre de temps en vue d'un possible vote sur la mise en accusation du président américain dans l'affaire ukrainienne. Tous les témoins annoncés mardi ont déjà été entendus à huis clos dans le cadre de cette exceptionnelle procédure de destitution lancée par les démocrates fin septembre à la Chambre des représentants, où ils sont majoritaires. Compte tenu de la majorité républicaine au Sénat, il est toutefois peu probable que Donald Trump soit destitué, car la chambre haute, qui sera chargée de le juger, aura le dernier mot.

Mardi prochain, les parlementaires siègent à la commission du Renseignement de la Chambre entendront d'abord Jennifer Williams, une conseillère du vice-président américain Mike Pence, puis le lieutenant-colonel Alexander Vindman, membre du Conseil de sécurité nationale. Mardi après-midi, ce sera au tour de Kurt Volker, envoyé spécial des Etats-Unis pour l'Ukraine jusqu'à sa démission fin septembre, puis de Tim Morrison, conseiller à la Maison Blanche spécialiste de la Russie.

Après avoir livré l'un des témoignages les plus accablants dans l'affaire ukrainienne, Gordon Sondland, l'ambassadeur américain auprès de l'Union européenne et proche de Donald Trump, sera entendu mercredi matin.

Il avait reconnu début novembre avoir lié une aide militaire destinée à l'Ukraine à l'ouverture d'une enquête sur un rival politique du milliardaire, le démocrate Joe Biden.

Mercredi après-midi, la commission entendra Laura Cooper, chargée de la Russie, l'Ukraine et l'Europe centrale au Pentagone puis David Hale, secrétaire d'Etat américain adjoint aux Affaires politiques. Jeudi matin enfin, les parlementaires entendront Fiona Hill.

Cette ancienne conseillère à la Maison Blanche et collaboratrice de l'ex-conseiller à la Sécurité nationale John Bolton a également livré un témoignage frappant à huis clos et son audition publique devrait être très attendue.

Les auditions publiques commenceront ce mercredi à 10H00 avec deux diplomates: William Taylor, chargé d'affaires américain à Kiev, et George Kent, haut responsable du département d'Etat spécialiste de l'Ukraine.

Vendredi, ce sera au tour de l'ex-ambassadrice des Etats-Unis à Kiev, Marie Yovanovitch.

BOLIVIE: Le bilan des violences post-électorales s'élève à 7 morts



7 personnes sont mortes, dont quatre tuées par balle, dans les violences post-électorales en Bolivie qui ont entraîné la démission du président Evo Morales, a annoncé mardi le procureur général. Deux personnes sont mortes à La Paz (ouest), deux à Santa Cruz (est) et trois dans des affrontements à Cochabamba (centre), a précisé Juan Lanchipa qui a annoncé des enquêtes sur chacun de ces cas. Un précédent bilan de la vague de violences surgie après la réélection contestée fin octobre de M. Morales faisait état de trois morts.

APS

LIGUE ARABE-PALESTINE-ISRAËL: La Ligue arabe condamne les nouvelles agressions israéliennes sur Gaza

La Ligue arabe a condamné mardi l'agression lancée par les forces d'occupation israéliennes contre la bande de Gaza, qui a coûté la vie depuis mardi à 18 Palestiniens et blessés des dizaines d'autres.

Dans un communiqué, la Ligue arabe a déclaré que les attaques israéliennes s'inscrivent «dans le droit fil de la série d'agressions et de crimes commis par l'occupant».

«Ces tentatives israéliennes sont médiatisées et ont pour objet de faire payer le prix, au peuple palestinien, de la situation inté-

rieure et du calendrier politique israéliens», a ajouté le communiqué.

«De tels actes ont pour but d'entraîner la région dans une escalade de la violence et des troubles» qui s'étendrait au-delà des frontières de la région et menacerait la paix et la sécurité internationales, poursuit la même source.

La Ligue arabe a également appelé à «une intervention internationale urgente et efficace pour mettre fin à l'agression israélienne et à «une protection internationale du peuple palestinien». Au total,

18 Palestiniens, selon le dernier bilan du ministère de la Santé à Gaza, ont été tués depuis mardi dans les agressions israéliennes contre la bande de Gaza.

Parmi les Palestiniens tués figure un leader du mouvement de résistance Jihad islamique, Baha Abou Al-Ata (42 ans) tué avec sa femme dans un raid israélien ayant visé mardi à l'aube sa maison dans l'est de Gaza.

Quatre de ses enfants ont été en outre blessés dans cette attaque, selon des sources palestiniennes.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la ville

Office de Promotion et de Gestion
Immobilière de la Wilaya d Illizi
Cite : 50/90 ZHU ILLIZI
NIF : 0001 33019000 852



Réf/1104/DMO/OPGI/.2019

Mise En demeure N°01 (Reprise des travaux)

L'entreprise: Afrouag mohamed .siège social ZHU ILLIZI wilaya de illizi , titulaire du marche n°27/2018 approuvé le 08/12/2018 relatif à la réalisation des réseaux d'assainissement A.E.P éclairage extérieur et des travaux d'aménagements des 230 logements programme quinquennale 2010 - 2014 au Pos n° 07 IN AMENAS ,Tranche n°03 réalisation de VRD 22/230 logement, est mise en demeure pour reprise des travaux , et renforcer le chantier en moyens humains et matériels dans un délai n'excédant pas les huit (08) jours a compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Passé ce délai, l'office engagera les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur à savoir la résiliation du marché aux torts exclusifs de l'entreprise.

DK NEWS

Anep : 1916024526 du 14/11/2019

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

CENTRE HOSPITALO UNIVERSITAIRE

DE BAB-EL-OUED

NIF N° 40801600001604900003

AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°35/2019

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

La direction générale du CHU de Bab-El-Oued informe l'ensemble des soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges n°56/2019 du 20/10/2019 relatif à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°35/2019 pour la fourniture des implants dentaires au profit du CHU BAB EL OUED, pour l'année 2019, en lot unique, paru dans les quotidiens nationaux EL IKHBARIA en date du 23/10/2019, DK NEWS en date du 28/10/2019 et le BOMOP BON DE COMMANDE N°96/2019 du 21/10/2019 est annulé.

DK NEWS

Anep : 1916024276 du 14/11/2019

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Tiaret
Daïra de Dahmouni
Commune d'Ain-Bouchekef
NIF : 098414039018621

Avis d'Appel d'Offre National ouvert avec exigence de capacités minimales

Le Président de l'A.P.C d'Ain-Bouchekef lance un Avis d'Appel d'Offre National ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

Approvisionnement Des Cartes Colaires Année 2020

Les entreprises intéressées par cet avis peuvent retirer les cahiers des charges contre paiement de la somme de 2.000 D.A auprès de la commune d'Ain-Bouchekef services des marchés

1- Le dossier de candidature contient

- 1 La déclaration de candidature, signée et datée
- 2 La déclaration de probité, signée et datée
- 3 Statut de l'entreprise pour les personnes morales
- 4 la justification de dépôt légal des comptes sociaux, pour les personnes morales.
- 5 Les documents de l'engagement qui permettent au personne d'engager au nom de l'entreprise
- 6 Une copie du registre de commerce
- 7 Bùans financiers des trois dernières années (2016-2017-2018)

B) L'Offre Technique Comprendra :

- 1 La déclaration à souscrire, signée et datée
- 2 Le cahier des charges dûment signé par le Soumissionnaire contient la mention (lu et approuvé)
- 3 Mémoire technique justificative signée et datée (mémoire non rempli sera exclu.)
- 4 Le numéro d'identification fiscale (NIF)
- 5 Attestation de mise à jour CNAS, CASNOS en cours de validation
- 6 Extrait de Rôle apuré ou avec échéancier moins de 03 mois.
- 7 Un casier judiciaire n° 03 moins de 3 mois
- 8 Engagement de livraison
- 9 Moyens matériels (carte grise au nom de soumissionnaire)

C) L'Offre Financière Comprendra:

- 1 La soumission (selon le modèle ci-joint)
 - 2 le bordereau des prix unitaires dûment signés par les soumissionnaires
 - 3 le devis quantitatif-estimatif de l'offre dûment signés par le soumissionnaire
- Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -

La date de dépôt des offres est fixée à 15 jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP,

Le processus d'ouverture des plis du même jour pour le dépôt des offres sur la deuxième heure éphémères et les entrepreneurs sont invités à assister à la réunion.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de 105 jours à compter de la date de préparation des offres.

DK NEWS

Anep : 1916024345 du 14/11/2019

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



EPE - Algérie Télécom - Spa
Direction Opérationnelle d'Adrar
NIF: 000216001808337
Sous Direction Fonction support
Département Achat et Logistique
Service Achat

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 82 /AT/DOADRAR/SDFS/DAL/SA/2019

Un Avis d'Appel d'Offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé pour :
REALISATION D'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT DES CABLES A FIBERS OPTIQUES repartie sur les lots suivants :
Lot N°01 : REGGANE – AOULEF (98.5 km)
Lot N°02 : SAGUIA – RN 06(BRANCHEMENT TALMINE) (75 km)
Lot N°03 : R 46 – R 48 (68.3 km)
Lot N°04 : SBAA – R 52 (55 km)

ELIGIBILITE DES CANDIDATS:

Le soumissionnaire doit justifier une qualification et classification professionnelles de catégorie cinq (05) et plus, contenant l'activité hydraulique et/ou travaux publics.
Les soumissionnaires doivent obligatoirement mettre à la disposition du projet une tranchée, mini tranchée, équipement de soufflage et équipement de raccordement. Cette obligation doit être matérialisée par un engagement formulé selon le modèle joint au cahier des charges.
Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie télécom à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM – SPA –
DIRECTION OPERATIONNELLES D'ADRAR
Rue de 08 Mars (Près de l'Hôpital).

Contre le paiement, auprès de la banque BNA Agence d'Adrar, d'un montant de cinq mille dinars algériens (5000 DA) non remboursable. Représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : Compte en dinars N°00100.250.0300.000.135/43.

Présentation des offres :

Le dossier administratif (un (01) original et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD); l'offre technique (un (01) original et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD); l'offre financière (un (01) original et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD) sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique », « offre financière ».
Les Trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant uniquement les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
REALISATION D'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT DES CABLES A FIBERS OPTIQUES
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM – SPA –
DIRECTION OPERATIONNELLES D'ADRAR
Rue de 08 Mars (Près de l'Hôpital).

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La durée accordée pour la préparation des offres est de quinze (15) jours à partir de la 1^{ère} parution de l'avis de l'appel d'offre.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la préparation des offres telle qu'indiquée ci-dessus, de 08 H 00 à 14h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date du dépôt des plis à 14h00 mn à l'adresse précitée.
Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date de dépôt des plis.

DK NEWS

Anep : 1916024624 du 14/11/2019

FESTIVAL INTERNATIONAL DIMAJAZZ: Djam offre un spectacle haut en couleurs aux sonorités africaines en ouverture de la 16^e édition

La 16^{ème} édition de «Dimajazz», le festival international de jazz de Constantine, a été ouverte mardi soir au théâtre régional «Mohamed Tahar Fergani» avec l'artiste «Djam» qui a gratifié le public d'un spectacle festif aux fortes sonorités africaines.

Le théâtre régional de Constantine affichait complet pour la soirée d'ouverture animée par Ahmed Djamil Ghouli, alias Djam qui a littéralement enflammé la scène avec son groove solaire mêlant avec efficacité rythmes énergiques et paroles incisives.

Avec sa voix puissante et sa présence imposante sur scène, l'ex-leader du groupe Djmawi Africa, a fait vibrer l'assistance en interprétant «Madiba», «Tobabotico» et «Meryem», des chansons issues de son troisième album solo «Zdeldele».

Le moment fort de la soirée sera sans conteste l'interprétation du très électrique «Dinar», un tube repris en chœur par un public complètement déchaîné.

Passant avec une facilité déconcertante du chaabi au reggae et du Gnawi à la salsa, Djam a pour sa première prestation à Dimajazz démontré pourquoi il est, pour de nombreux observateurs, l'artiste le plus doué de sa génération.

«Je suis très heureux et fier de me produire ici à Constantine au Dimajazz. J'ai joué dans beaucoup de festivals à l'étranger, mais celui-ci représente énormément de choses pour l'artiste algérien que je suis», s'est-t-il confié. A son allocution d'ouverture, M.Zoheir Bouzid, commissaire du Dimajazz, a souligné l'importance de ce 16^{ème} anniversaire de la manifestation qui «marque l'aboutissement d'un rêve devenu réalité grâce à l'abnégation d'une bande de copains qui à l'orée des années



2000 ont eu l'improbable idée d'organiser un festival de jazz à Constantine».

«J'espère que ce festival continuera de grandir et de promouvoir la musique et le Jazz» a-t-il conclu avec beaucoup d'émotion.

La soirée d'ouverture a également constitué une occasion pour rendre un vibrant hommage à Adel Merrouche et Aziz Djemam, des membres fondateurs de ce festival, fauchés au printemps de leur vie.

Ayant l'Autriche comme invitée d'honneur, la seizième édition du festival international de jazz, Dimajazz, se poursuivra

jusqu'au 16 novembre avec un menu très prometteur, entre autres, le projet «Reflejos con Barry» avec Lukas Schiemer et Beate Reiermann, deux figures incontournables de la scène de jazz viennoise, le duo «Duoud», ½ Grooz et le Wonder Collective - Tribute to Stevie Wonder (WOCO), qui rendra hommage à l'œuvre de la légende de la Soul music: Stevie Wonder. Mercredi soir, le public constantinois devrait se délecter du jazz «manouche» du quartet Ecce, et de l'univers musical, d'AYTTE aka Olivier AJAVON, auteur-compositeur-interprète franco-togolais.

JJEL: Ouverture de la 6^e édition du salon national de la photographie

La 6^e édition du salon national de la photographie s'est ouverte mardi à la maison de la culture Amor Oussedik de Jijel avec la participation de 34 exposants issus de 30 wilayas. «Cette manifestation vise à créer un rendez-vous annuel pour les photographes et une occasion qui permet aux amateurs de la photo d'échanger les expériences et les développements réalisés dans ce domaine», a indiqué à l'APS, le directeur de la maison de la culture, Abdelmadjid Guendouz.

«La photographie n'est pas seulement un loisir, mais aussi un art qui nous rapproche, car ce genre artistique s'est développé dans les sociétés contemporaines en même temps que les autres domaines de la vie», a déclaré, Abderrahim Hammam de Bejaia, l'un des exposants, dont les photos ont attiré l'attention des visiteurs.

Il a également estimé que l'artiste «est l'élément central qui traduit les idées complexes que véhiculent la science et la philosophie en les simplifiant puis en le communiquant au public». Un hommage a été rendu, lors de cette journée d'ouverture à Ibrahim Benini, le plus ancien photographe de la wilaya de Jijel, âgé de 52 ans. A signaler que ce salon, qui devra se poursuivre jusqu'au 14 novembre prochain, sera ponctué par l'organisation d'ateliers de formation artistiques, encadrés par des photographes spécialistes, ainsi qu'un concours de la meilleure photo des monuments de la wilaya de Jijel.

BECHAR : Ouverture prochaine d'une direction régionale de l'ONDA

L'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA) ouvre prochainement à Bechar sa direction régionale pour le Sud-ouest du pays, a-t-on appris mercredi du responsable régional Sud-ouest de l'Office. «Nous avons entamé depuis quelques mois une opération de création et de mise en place des structures d'une direction régionale de l'ONDA à Bechar, appelée à rayonner sur les wilayas de Bechar, Adrar et Tindouf, dans le but du rapprochement de ses structures des artistes et autres créateurs, artistes et auteurs», a affirmé à l'APS Boucif Belhachemi.

La mise en place de cette structure régionale, et dont le coup d'envoi des activités sera donné prochainement, s'inscrit au titre des missions dévolues à l'ONDA, a savoir la protection des intérêts moraux et matériels des auteurs ou de leurs ayants droits et des titulaires des droits voisins, une protection assurée dans le cadre de la gestion collective ou à travers la simple protection, a-t-il expliqué. La mission de cette nouvelle direction, qui vient renforcer les structures de l'ONDA à travers l'Ouest du pays et aussi la protection des œuvres du patrimoine culturel tradi-

tionnel et les œuvres nationales tombées dans le domaine public et surtout la protection sociale des auteurs et des artistes interprètes ou exécutants, a souligné M. Belhachemi. La création de la nouvelle direction régionale de l'ONDA, qui a été accueillie favorablement par les artistes et autres auteurs du sud-ouest, a été longtemps l'une des principales revendications des artistes locaux, de même qu'elle sera certainement un moyen de dynamisation et de renforcement de la création artistique et culturelle dans la région, ont estimé des artistes à Bechar.

10E FICA: 2 documentaires sur l'immigration clandestine projetés à Alger

L'immigration clandestine de ressortissants africains en partance pour l'Europe et leurs conditions d'accueil dans des pays limitrophes de passage, ont été traités dans deux films documentaires projetés mardi à Alger. En compétition au 10^e Festival international du cinéma d'Alger (Fica), dédié au film engagé, «Tahiti» et «Tilo Koto» explorent l'immigration clandestine à travers deux documentaires, aux approches différentes, amis traitant tous deux le phénomène sous un angle humanitaire. Tahiti, un court métrage documentaire de Latifa Said, raconte l'histoire d'un jeune camerounais immigré en Algérie où il vit sans papiers depuis dix ans dans le sous-sol d'un immeuble algérien, s'occupant de l'entretien de l'ascenseur et du jardin attenant à l'immeuble. Produit en

2019 par l'institut français d'Algérie (Ifa) dans le cadre du «Laboratoire documentaire» -un programme destiné aux jeunes cinéastes- Tahiti porte un regard sur les conditions difficiles des migrants sub-sahariens, doublement pénalisés par la précarité et l'exclusion. «Tilo Koto» (Sous le soleil), un long métrage documentaire de 67 mn, coréalisé par Sophie Bachelier et Valérie Malek, aborde le sujet de l'immigration en portant à l'écran le périple d'une jeune artiste peintre pour atteindre l'Europe via la Libye, à travers le désert. Sorti en 2019, le film donne la parole à de jeunes candidats à l'immigration de différentes nationalités africaines, qui racontent leurs mésaventures et leurs tentatives inabouties de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune.

CHLEF : Grande affluence aux Journées de la chanson bédouine et de la poésie populaire

Une grande affluence de citoyens a été enregistrée, mercredi, à l'ouverture des Journées de la chanson Bédouine et de la poésie populaire, au musée public national «Abdelmadjid Meziane» de Chlef.

En effet, cette manifestation faisant la part belle au patrimoine culturel local, a attiré un grand nombre de familles de la région, et autres amoureux de la poésie populaire et la chanson bédouine, venus admirer de plus près des figures locales et régionales réputées dans ces deux arts.

Cette 4^{ème} édition du genre, organisée sous le signe une «grande Révolution avec la plume d'hommes de lettres», a pour objectif principal de «préserver et promouvoir la chanson Bédouine et la poésie populaire, qui sont profondément ancrés dans notre patrimoine culturel», a indiqué à l'APS Amari Bendouia, président de l'association «Angham» de Chlef, or-

ganisatrice de cet événement artistique. Il s'est, en outre, félicité de «l'affluence remarquable du public et sa réceptivité aux chansons et poèmes présentés», estimant que ce «succès est le reflet d'un attachement profond aux sources et au patrimoine de la région, dont la belle poésie populaire a formé des générations qui ont sauvé nos valeurs et coutumes», a-t-il souligné.

De nombreux citoyens présents à ces journées, coïncidant avec les festivités de célébration de l'anniversaire du 1^{er} Novembre, et du Mawlid Annabaoui Acharif, n'ont pas manqué, en outre, de louer cette initiative, qui leur a permis, ont-ils dit, de se «délecter de poèmes faisant, entre autre, l'éloge de notre prophète (QSSSL), de la révolution de Novembre et de l'héroïsme de nos chouhadas», avec des mélodies bédouines admirablement interprétées, par les Cheikhs Bendouia et Bendehbia El Bou-

kirati, entre autres.

«Les familles Chelfies raffolent de ce type de manifestations en relation avec le patrimoine et la culture, et faisant la part belle à la bonne musique et aux belles paroles, susceptibles d'inciter les jeunes à s'intéresser à ce genre artistique», a souligné, pour sa part, Hadj Said.

Dans sa déclaration, à l'occasion, l'artiste Cheikh Bendehbia El Boukirati, qui a ravi le public avec sa célèbre chanson «Markoum Ledjnah Oulid Naïlia» (en référence au pigeon), a déploré «un recul» de la chanson Bédouine, appelant néanmoins à «transmettre le flambeau aux jeunes, en les formant dans ce domaine, et en programmant des activités pour faire la promotion des troupes bédouines, à travers le pays». Ces Journées de la chanson Bédouine et de la poésie populaire se poursuivront tout au long de la journée de demain jeudi, en matinée et en après-midi.

CYCLISME

La légende du cyclisme français Raymond Poulidor est décédé à 83 ans

L'ancien champion cycliste français Raymond Poulidor est décédé mercredi à l'âge de 83 ans, et a eu droit à un bel hommage au sein de la famille du vélo européen qui a salué la mémoire d'une légende de la «Petite reine» dans les années 1960 et 1970.

Coureur au palmarès remarquable, à huit reprises sur le podium final du tour de France entre 1962 et 1976, Raymond Poulidor, qui a toujours couru après le maillot jaune, a aussi incarné le champion accessible et laborieux. Raymond Poulidor «est parti ce matin», vers 2H00, a indiqué son épouse Gisèle à l'AFP.

«Il avait le coeur très fatigué». L'ancien champion avait été hospitalisé début octobre au centre hospitalier de Saint-Léonard de Noblat, qu'il n'a pas quitté depuis, a précisé son épouse. Raymond «était très fatigué depuis le dernier Tour de France», avait expliqué son épouse peu après son hospitalisation.

«C'est un personnage vraiment emblématique, adoré du public, a réagi Romain Bardet, le dernier coureur français à être monté sur le podium du Tour (2e en 2016, 3e en 2017).

Il faisait le lien avec le cyclisme ancré dans les territoires. Je me souviens de lui sur le Tour mais aussi dans des courses de clochers, à côté des organisateurs. Il représente ce qu'est le vélo, un sport populaire et accessible».

Le Belge Eddy Merckx, légende du cyclisme, quintuple vainqueur du Tour de France, a salué en Raymond Poulidor, «un grand ami qui s'en va».

C'est un grand monsieur qui s'en va, un grand personnage, un monument en France. Il était aimé par tous les Français». Poulidor, plus âgé que Merckx, a été en rivalité avec le champion belge sur la fin de sa carrière.

Le Français, quasi quadragénaire à l'époque, a notamment fini deuxième du Tour de France 1974, le 5e et dernier remporté par Merckx.

«1974, c'était aussi les championnats du monde à Montréal où je l'ai battu, il était deuxième», s'est souvenu le Belge.

Le nom de Poulidor est également vite devenu une sorte de marque déposée, une étiquette accolée en France à ceux qui ne savaient pas gagner. Un qualificatif injuste pour celui qui a collectionné 189 succès durant sa carrière.

Vainqueur de Milan-San Remo (1961), dès sa deuxième saison chez les «pros» sous la direction d'Antonin Magne, longtemps son mentor, il remporta entre autres le Championnat de France sur route (1961), la Flèche Wallonne et le Grand Prix des Nations (1963), le Tour d'Espagne (1964), le Dauphiné (1966 et 1969), Paris-Nice (1972 et 1973).

Il quittera définitivement la compétition à la fin de l'année 1977. Mais avant de tirer sa révérence, il fut le plus rude adversaire d'Eddy Merckx dans le Tour de France 1974 (2e), à 38 ans, avant de monter sur le podium du Championnat du monde à Montréal (2e), toujours derrière le Belge.

TIARET:

Tournoi du championnat national universitaire de handball à partir de demain

Un tournoi du championnat national universitaire de handball débutera vendredi prochain à la salle omnisports «Ahcen Ziat» de Tiaret avec la participation de 8 équipes, a-t-on appris mardi d'un membre de l'Office des Œuvres universitaires.

Le chargé du service activités culturelles et sportives, Mohammed Tirés a indiqué que l'Office des Œuvres universitaires organise ce tournoi de quatre jours en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports (DJS), du complexe sportif «Kaid Ahmed» et la ligue de wilaya de handball sous le patronage du wali.

Des équipes d'El Afron (Blida), de Batna centre, de Béjaïa, d'El Oued, de Tipaza, de Sétif, de Mostaganem et de Mila prendront part à cette manifestation sportive inscrite dans le cadre du programme de célébration du 65e anniversaire du déclenchement de la glorieuse guerre de libération nationale.

Ce tournoi représente une des trois dernières manches du championnat national universitaire de handball qui comprend les quarts, demi-finales et finale prévues en février prochain à Tiaret à l'occasion de la journée du chahid.

APS

PARA-ATHLÉTISME/MONDIAUX-2019 (POIDS F56/57): Les Algériennes Saifi en argent et Djelal en bronze

Les athlètes Nassima Saifi et Safia Djelal ont offert à l'Algérie deux autres médailles, une argent et une bronze, lors de la 6e journée des épreuves du mercredi, aux Championnats du Monde 2019 de Para-athlétisme, qui devront prendre fin vendredi à Dubaï (Emirats arabes unis).



Engagés au concours du lancer de poids, classe F56/57, Nassima Saifi a pris l'argent grâce à un jet à 10,32m, à son 3e et dernier essai réussi, sur les six autorisés.

C'est la seconde médaille de Saifi lors des Joutes de Dubaï, après l'or obtenu au disque (F56/57), avec à la clé un nouveau record (35,76m).

De son côté, Safia Djelal a pris le bronze au poids, après les 10,10m, assurés à l'unique essai qu'elle a réussi.

C'est la seconde médaille de bronze que Djelal remporte après celle obtenue au disque.

En revanche, Nadia Medjmedj, 3e algérienne engagée au concours, s'est contentée d'une 7e

position avec un jet à 9,37m, réussi à sa 3e tentative. Le titre mondial du lancer de poids, classe F56/57, est revenu à la Mexicaine et doyenne du handisport dans son pays, Ortiz Hernandez Maria De Los A.

qui a remporté le concours avec un jet à 10,61m, qui constitue sa meilleure performance de l'année.

Lors de cette 6e journée des Mondiaux de Dubaï, le sprinteur algérien Salah Khelaïfia s'est qualifié pour la finale de l'épreuve du 100m, classe T13, après avoir remporté sa série (la 3e), en 11.17, devant le Polonais Jakub Nicpon (11.18).

Les deux premiers des trois séries au programme, plus les deux meilleurs temps se ren-

contreront, mercredi en soirée, pour disputer le podium de l'épreuve.

Au classement provisoire des médailles, l'Algérie pointe à la 13e position avec 11 médailles (2 or, 5 argent et 4 bronze).

La Chine mène les départs avec un total de 41 médailles (17 or, 17 argent, 7 bronze), devant le Brésil (10 or, 6 argent, 10 bronze) et l'Ukraine (9 or, 5 argent, 5 bronze).

Programme des Algériens ce mercredi:

200m (T51) : Mohamed Berrahal (Finale)
100m (T13) : Salah Khelaïfia (Finale)
400m (T36) : Sid Ali Bouzourine (série)

Poids (F32) : Lahouari Bahlal, Amchi Nadjib, Ahmed Mehdeh (Finale)

CHAMPIONNAT ARABE DE BASKET / GSP:

Boulahya : «Notre 3e place revient à l'effort collectif des joueuses»

L'entraîneur du GS Pétroliers, Sofiane Boulahya, a estimé que la troisième place décrochée par son équipe au Championnat arabe de basket-ball féminin, disputé à Meknès (Maroc), était le fruit de l'«abnégation et l'effort collectif» des joueuses tout au long du tournoi.

«Le mérite revient aux joueuses qui n'ont rien lâché durant toute la compétition. C'est une grande satisfaction de figurer sur le podium du Championnat arabe des clubs, d'autant plus que nous avons évolué face à des équipes beaucoup mieux préparées pour le tournoi et dont les effectifs ont été renforcés par des joueuses évoluant en WNBA (Ligue américaine professionnelle de basket féminin, ndlr)», a déclaré Boulahya à l'APS.

Les basketteuses du GS Pétroliers ont pris la 3e place de la 21e édition du Championnat arabe des clubs (3-11 novembre) en s'imposant devant les Jordaniennes du Chabab Faheys (65-59), alors que le trophée est revenu à la formation libanaise du Club de Beyrouth qui a battu son homologue tunisienne de l'ES Cap-Bon sur le score de 66 à 54.

Revenant sur le parcours de son équipe, Boulahya a estimé que

ses joueuses ont su rebondir après la défaite en ouverture du tournoi face à l'ES Cap-Bon : «C'était notre premier match officiel après plusieurs mois de repos.

Malgré le manque de compétition, nous avons tenu trois quarts-temps face aux Tunisiennes qui avaient déjà plusieurs rencontres dans les jambes».

«Par la suite, nous avons réussi à remobiliser nos joueuses pour enchaîner les victoires et assurer la 2e place du groupe, en nous imposant notamment face au Chabab Faheys qui compte une joueuse WNBA payée 25.000 dollars juste pour participer au tournoi», a-t-il fait savoir.

En quarts de finale, les Pétroliers ont réussi à se défaire du club organisateur, le COD Meknès (72-60), assurant une place dans le dernier carré face au futur vainqueur du tournoi, le Club de Beyrouth. «En demi-finales, nous avons tenté toutes les défenses sur la joueuse américaine de l'adversaire, mais elle a réussi tout de même à mettre 40 points, offrant la qualification à son équipe.

C'était difficile de redonner confiance aux joueuses après cette défaite, mais elles ont montré beaucoup de caractère, fournissant

un effort collectif pour aller décrocher une place sur le podium», s'est-il félicité.

En match de classement, le coach des Pétroliers a indiqué que le staff technique avait misé sur la fraîcheur physique des joueuses du banc, dont Radia Fantasi, Lyliya Refass et Ikbal Chénaf, pour renverser les Jordaniennes et prendre la 3e place du podium.

«Après un début de match raté, nous avons décidé de lancer les joueuses du banc pour redonner de la fraîcheur à notre Cinq.

Un pari gagnant qui nous a offert la victoire au coup de sifflet final», a-t-il estimé.

Le coach du GSP a également tenu à rendre hommage à la capitaine Rachida Belaïdi, sacrée meilleure shooteuse à 3 points du tournoi, qui disputait son dernier match de sa carrière. «Cette place sur le podium est également un cadeau pour Rachida Belaïdi après une longue carrière avec le GSP.

Elle sera toujours avec le groupe puisqu'elle devient le coach de l'équipe», a conclu Boulahya.

Par ailleurs, Sofia Saïdani, joueuse d'Hussein-Dey Marines, deuxième représentant algérien dans la compétition, a été désignée meilleure marqueuse du tournoi.

CYCLISME / TOUR DES AÉROPORTS DE TUNISIE (1RE ÉTAPE) : Victoire de l'Algérien Hamza Yacine en 3h00:11

L'Algérien Hamza Yacine a remporté la première étape du Tour des Aéroports de Tunisie, disputée mardi, sur une distance de 117 kilomètres entre Tunis et Monastir, avec un chrono de 3h00:11.

Le Tunisien Khaled Kammoun a pris la deuxième place, avec le

même temps, au moment où un autre algérien, Abdallah Benyoucef, a complété le podium, également avec le même temps.

L'Algérie a engagé plusieurs autres coureurs dans cette compétition, qui se déroulera en cinq étapes, du 12 au 17 novembre, notamment : Seddik

Benganif, Ayoub Sahiri, Hamza Amari, Youcef Fersadou, Zaki Boudar, Abdelghani Fellah et Azeddine Lagab.

La deuxième étape est prévue ce mercredi, sur une distance de 140 kilomètres, entre Monastir et Sfax, alors que la troisième étape se déroulera jeudi, sur une distance

de 100 kilomètres, entre Gafsa et Tozeur. Organisée par l'Office tunisien de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA), cette compétition enregistre la participation de neuf pays, à savoir la Tunisie, la France, l'Algérie, la Libye, le Maroc, Malte, l'Égypte, le Canada et l'Arabie saoudite.

QUALIFICATIONS CAN-2021 (GR. H - 1RE JOURNÉE) ALGÉRIE-ZAMBIE: Eviter de trébucher d'entrée

La sélection algérienne de football accueillera jeudi son homologue zambienne au stade Mustapha-Tchaker de Blida (20h00), avec la ferme intention de démarrer du bon pied les qualifications (Gr. H) de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 au Cameroun.



Pour leur première sortie officielle depuis la CAN-2019 remportée en Egypte, les «Verts» vont replonger dans l'ambiance de la compétition continentale après avoir disputé trois tests amicaux, soldés par deux victoires (face au Bénin 1-0 et à la Colombie 3-0) pour un nul à Blida devant la RD Congo (1-1).

Bien entamer cette campagne qualificative devrait permettre au «Club Algérie» de se mettre rapidement sur les bons rails et éviter une contre-performance qui pourrait compliquer la mission de sceller sa qualification avant terme, dans un groupe où figurent également le Botswana et le Zimbabwe.

L'équipe nationale enchaînera quatre jours plus tard en affrontant les «Zebras» botswanais à Gaborone.

"Il est toujours très important de bien démarrer cette phase de qualification, notamment à domicile.

Rien ne sera facile et on se doit de remporter les trois points à domicile.

Le match face à la Zambie ne sera pas uniquement difficile sur papier mais aussi par rapport à la double confrontation perdue lors des éliminatoires de la Coupe du monde 2018.

Je pense que le fait d'avoir perdu six points face à eux constituera une motivation

pour nous", a déclaré Belmadi mardi en conférence de presse tenue au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger).

La Zambie, un sérieux client avide de rachat

Sur le plan de l'effectif, Belmadi a innové en appelant pour la première fois trois nouveaux joueurs : Maxime Spano-Rahou (FC Valenciennes/France), Réda Halaïmia (Beerschot VA/Belgique) et Adam Zorgane (Paradou AC).

L'attaquant Hillel Soudani (Olympiakos/Grèce) signe son retour après une année d'absence pour cause d'une méchante blessure au genou qui l'a également privé de la dernière CAN-2019.

En revanche, le milieu offensif d'Al-Rayyan (Qatar) Yacine Brahimi n'a pas été convoqué pour des «raisons familiales», selon Belmadi.

«La Zambie est une bonne équipe, elle nous a battus en aller et retour il y a deux années.

Il faut rester concentré. Toute équipe qui viendra à Blida, il faut la battre», a affirmé l'attaquant d'Al-Sadd (Qatar), Baghdad Bounedjah.

La Zambie (81e au dernier classement de la Fifa) s'était imposée en 2017 lors de ses deux dernières confrontations face à l'Algérie, dans le cadre des qualifications de la Coupe

du monde 2018 (3-1 à Lusaka, 1-0 à Constantine).

Incapable de se qualifier pour les deux dernières éditions de la CAN, la sélection zambienne aspire à mettre fin à cette traversée du désert et réhabiliter son image dès ce premier match face au champion d'Afrique.

«Le football est dynamique, tout peut arriver. Il est possible de battre l'Algérie si nous travaillons ensemble. Nous devons travailler dur et jouer à l'unisson», a indiqué le défenseur central et capitaine des «Chipolopolo», Kabaso Chongo (TP Mazembe/RD Congo). Le sélectionneur de la Zambie, Aggrey Chiyangi, a fait appel à 21 joueurs, dont 13 évoluant à l'étranger, pour les matchs contre l'Algérie et le Zimbabwe (le 19 novembre à Lusaka).

Cette rencontre sera dirigée par un trio arbitral éthiopien dirigé par Bamlak Weyesa Tessema, assisté de ses deux compatriotes Kindie Mussie et Tigle Gizaw Belachew, alors que le 4e arbitre sera Tewodros Litiku. A noter que la conférence de presse d'Aggrey Chiyangi, initialement prévue ce mercredi à Alger, a été annulée en raison d'un «changement de dernière minute dans le programme de la sélection zambienne», selon la Fédération algérienne de football.

algérienne de football (FAF). «Hormis Slimani, qui a suivi un programme de préparation spécifique, tous les joueurs concernés par le match de jeudi ont pris part à la séance d'entraînement de mardi, qui s'est déroulée dans la bonne humeur», a indiqué l'instance fédérale dans un bref communiqué, diffusé mercredi sur son site officiel.

Slimani, à l'instar des autres joueurs

Les 10 derniers matchs de l'Algérie avant d'affronter la Zambie

Les dix derniers matchs de l'Algérie avant d'affronter la Zambie, jeudi (20h00) au stade Mustapha-Tchaker de Blida pour le compte de la 1re journée des qualifications de la CAN-2021 de football:

15 octobre 2019 à Lille, France (amical):

Algérie - Colombie 3-0

Buts: Bounedjah (15e), Mahrez (20e et 65e)

10 octobre 2019 à Blida (amical):

Algérie - RD Congo 1-1

But: Slimani (6e)

9 septembre 2019 à Alger (amical):

Algérie - Bénin 1-0

But: Slimani (72e s.pen)

19 juillet 2019 au Caire (CAN-2019/finale):

Algérie - Sénégal 1-0

But: Bounedjah (2e)

14 juillet 2019 au Caire (CAN-2019/demi-finales):

Algérie - Nigeria 2-1

Buts: Troost-Ekong (c.s.c. 40e), Mahrez (90e+4)

11 juillet 2019 à Suez, Egypte (CAN-2019/quarts de finale):

Algérie - Côte d'Ivoire 1-1 a.p. (Algérie aux t.a.b 4-3)

But: Feghouli (20e)

7 juillet 2019 au Caire (CAN-2019/huitièmes de finale):

Algérie - Guinée 3-0

Buts: Belaïli (34e), Mahrez (57e), Ounas (82e)

1er juillet 2019 au Caire (CAN-2019/phase finale):

Algérie - Tanzanie 3-0

Buts: Slimani (35e), Ounas (39e, 45e+1)

27 juin 2019 au Caire (CAN-2019/phase finale):

Algérie - Sénégal 1-0

Buts: Belaïli (49e)

23 juin 2019 au Caire (CAN-2019/phase finale):

Algérie - Kenya 2-0

Buts: Bounedjah (34e s.pen), Mahrez (43e)

Bilan en 10 matchs : 8 victoires, 2 nuls, 0 défaite
Buts marqués : 18 / **Buts encaissés :** 3

Buteurs : Mahrez (5), Bounedjah (3), Ounas (3), Slimani (3), Belaïli (2), Feghouli (1), Troost-Ekong (1, c.s.c.)

Déclarations des joueurs en zone mixte

- Réda Halaïmia (Défenseur- Beerschot VA/Belgique) : «Je suis très heureux de faire partie de cette équipe pour la première fois de ma carrière. Je tâcherai d'être à la hauteur et pouvoir convaincre le sélectionneur par mes qualités. J'espère bénéficier de ma chance. Youcef Atal (son concurrent au poste de latéral droit, ndr) est comme un frère pour moi, nous devons nous unir pour réaliser de bons résultats face à la Zambie et le Botswana.

Sur le plan personnel, je me sens bien dans le championnat belge grâce au soutien de ma famille et les prières de ma mère que dieu ait son âme. J'ai pu exaucer son rêve, elle qui voulait tant me voir porter le maillot des Verts».

- Adam Zorgane (Milieu de terrain - Paradou AC) : «Fier d'être retenu pour ces deux premières rencontres des qualifications de la CAN2021. J'espère être à la hauteur de la confiance de Belmadi qui a affirmé qu'il me suivait depuis la saison dernière.

Les autres joueurs de l'équipe nationale m'ont très bien accueilli, ils m'ont fait sentir que je suis un ancien élément du groupe. Mon père (Malik Zorgane : ancien international algérien de l'ES Sétif, ndr) est très fier de cette première convocation. J'espère suivre ses pas et rééditer ses exploits quand il portait le maillot national».

- Maxime Spano-Rahou (Défenseur- FC Valenciennes/France) : «L'ambiance est excellente au sein du groupe. Tous les joueurs s'entendent à merveille, et vous sentez une grande fraternité sur le terrain.

C'est facile pour un nouveau comme moi de s'adapter dans un tel environnement, d'autant plus que le sélectionneur et les membres de son staff sont très proches des joueurs. Quand vous portez le maillot de l'équipe nationale, vous devez être prêt à vous battre et à donner le maximum sur le terrain».

COUPE DU GOLFE ARABE 2019: L'Arabie saoudite, les EAU et Bahreïn seront présents au Qatar

L'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et Bahreïn ont annoncé mercredi qu'ils comptent participer à la Coupe du Golfe Arabe de football, qui s'ouvre le 24 novembre au Qatar, alors que ce pays est boycotté par ses voisins depuis plus de deux ans. Le 5 juin 2017, trois pays du Golfe, à savoir : l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et Bahreïn, ainsi que l'Egypte ont rompu leurs relations diplomatiques avec le Qatar, en lui imposant des sanctions économiques.

Ces quatre pays avaient accusé Doha de soutenir le terrorisme, en lui reprochant aussi d'être un peu trop proche de l'Iran. Ce que le Qatar a nié.

Mardi, la Fédération saoudienne de football a toutefois indiqué sur Twitter avoir accepté l'invitation pour participer au tournoi qui doit se dérouler jusqu'au 6 décembre, au moment où dans deux communiqués séparés, les Fédérations des Emirats et de Bahreïn ont également annoncé leur participation.

Ces annonces signalent un possible début de détente entre ces pays et Doha, qui subit depuis 2017 un embargo ayant provoqué l'interdiction des espaces aériens des quatre pays aux avions du Qatar, la fermeture des routes terrestres et la suspension du commerce.

ELIMINATOIRES DE LA CAN-2021 / ALGÉRIE - ZAMBIE : Entraînement spécifique pour Slimani (FAF)

L'attaquant international algérien de l'AS Monaco, Islam Slimani, qui relève d'une blessure aux adducteurs, a suivi un entraînement spécifique pendant la séance de mardi soir, effectuée au Centre technique de Sidi-Moussa, en prévision de la première journée des éliminatoires de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN-2021), prévue jeudi soir contre la Zambie à Blida, a annoncé la Fédération

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (PHASE DE GROUPES): Paradou débutera contre San Pedro

Le Paradou AC, seul représentant algérien en phase de poules de la Coupe de la Confédération, entamera la compétition en déplacement contre les Ivoiriens de San Pedro FC pour le compte de la première journée, prévue le 1er décembre, selon le calendrier publié par la Confédération africaine de football (CAF) mercredi.

Le tirage au sort de la compétition, effectué mardi au Caire, avait placé le Paradou AC dans le groupe D, aux côtés des Ivoiriens de San Pedro FC, Marocains d'Hassania Agadir et Nigériens d'Enyimba.

Lors de la deuxième journée, prévue le 8 décembre, le club algérien accueillera Hassania Agadir, avant de conclure la phase aller également à domicile contre Enyimba le 29 du même mois.

Programme des matchs du groupe D: 1re journée (1er décembre 2019)

San Pedro FC (Côte d'Ivoire) - Paradou AC (Algérie)

Hassania Agadir (Maroc) - Enyimba FC (Nigeria)

2e journée (8 décembre 2019)

Enyimba FC - San Pedro FC

Paradou AC - Hassania Agadir

3e journée (29 décembre 2019)

Paradou AC - Enyimba FC

San Pedro FC - Hassania Agadir

4e journée (16 février 2020)

Enyimba FC - Paradou AC

Hassania Agadir - San Pedro FC

5e journée (23 février 2020)

Paradou AC - San Pedro FC

Enyimba FC - Hassania Agadir

6e journée (8 mars 2020)

San Pedro FC - Enyimba FC

Hassania Agadir - Paradou AC

Les deux premiers à l'issue de la phase de poules se qualifient pour les quarts de finale.

Le drapeau russe à l'envers sur le maillot de la sélection nationale

Le drapeau russe a été floqué à l'envers sur le nouveau maillot de la sélection nationale de football, qui s'est donc «rabaissée sur son ancienne tunique», pour disputer les derniers matchs de qualifications à l'Euro-2020, a annoncé mercredi la Fédération.

«La sélection jouera ses prochains matchs avec le maillot avec lequel elle a commencé les éliminatoires», a déclaré le service de presse de la Fédération russe de football (RFS), confirmant une information de certains médias locaux.

À l'origine de cette décision, selon les médias russes, les bandes de couleur au bout des manches du maillot, qui sont celles du drapeau russe, mais dans le mauvais sens, rouge-bleu-blanc au lieu de blanc-bleu-rouge.

Des représentants de la Fédération devraient bientôt rencontrer ceux de l'équipementier pour évoquer le problème, alors même que la nouvelle tunique est déjà mise en vente.

La Russie, deuxième du groupe I et déjà qualifiée pour l'Euro-2020, affrontera samedi la Belgique à Saint-Pétersbourg, puis se déplacera le 19 novembre à Saint-Marin.

APS

LIGUE 1 FRANCE/ SAINT-ETIENNE: Boudebouz retrouve la confiance avec l'arrivée de Puel

L'international algérien Ryad Boudebouz a reconnu que la venue de Claude Puel, en qualité d'entraîneur à l'AS Saint-Etienne, Ligue 1 française, l'a remis sur le terrain et lui a permis de reprendre goût au travail collectif.

Depuis son arrivée à la tête de l'AS Saint-Etienne, l'entraîneur Claude Puel a enchaîné les bons résultats avec 13 points pris sur 15 possibles en Ligue 1, réalisant un spectaculaire redressement, passant de la 20e place du championnat à la 4e, en seulement quelques matchs.

«Puel m'a remis sur le terrain et dans mon poste et on gagne des matchs.

Par exemple sur le match contre Lyon (1-0), le lendemain de son arrivée, il dit dans la causerie : 'Donnez les ballons à Ryad.

Il va nous organiser le jeu», a expliqué à RMC Sport, le milieu offensif de l'ASSE, Boudebouz, auteur de 12 matchs en L1 cette saison.

«Je suis très content et c'est quelque chose qui, pour moi, est fort.

Il arrive, me redonne les clés du jeu et tout bascule pour moi. Dans la tête, je prends confiance», a raconté l'Algérien. Toutefois, Boude-



bouz, âgé de 29 ans, espère que cela continuera pour tout le groupe pour d'autres performances.

« Dans l'équipe, tout le monde est concerné. Le coach a relancé beaucoup de joueurs, relancé la concu-

rence et les cartes ont été redistribuées.

Quand tout le monde se sent concerné et que personne ne sent sa place acquise, ça change beaucoup. J'espère que ça restera comme ça», a-t-il conclu. Après treize jour-

nées en Championnat, l'AS Saint-Etienne partage, avec Angers, la 3e position (21 points), avec 6 succès, 3 nuls et 4 défaites.

L'équipe de Boudebouz reste sur une victoire ramenée de Nantes (3-2).

FOOTBALL FÉMININ / CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE - TRANSFERT : L'Australienne Sam Kerr signe à Chelsea

La joueuse australienne Sam Kerr a signé mercredi un contrat de deux ans et demie avec le club londonien, Chelsea, sociétaire du Championnat féminin d'Angleterre (WSL).

«La WSL est la meilleure Ligue en Europe et c'est pour cela que je l'ai choisie», a déclaré l'attaquante de 26 ans, ajoutant que «Chelsea a un projet sur le long terme» et dont elle veut «faire par-

tie», en bradissant, pourquo pas, quelques trophées au passage.

La capitaine des «Matildas», l'équipe d'Australie, toucherait plus de 467.000 livres (environ 545.000 euros), estimait la semaine dernière le quotidien Sydney Morning.

Kerr, qui a débuté sa carrière à 15 ans au club de Perth Glory avant de passer au Sydney FC quatre ans plus tard, est

devenue une star internationale, convoitée au fil de son expatriation aux Etats-Unis, avec les Chicago Red Stars, et surtout ses prestations en équipe nationale.

Cinq fois buteuse avec l'Australie durant le dernier Mondial, Samantha Kerr est réputée pour sa vitesse et son jeu de tête, tout comme son saut périlleux arrière pour célébrer ses buts.

DNA (GR.OUEST)/CR TEMOUCHENT : Vers le dénouement de la crise financière

La crise financière qui secoue actuellement le CR Temouchent, leader incontesté du groupe Ouest de la Division nationale amateur de football (DNA), devrait connaître son dénouement dans les prochains jours, a-t-on appris mercredi de la direction de ce club.

Cela fait suite à la réunion qu'a tenue la veille le prési-

dent du CRT, Houari Talbi, avec la wali, le président de l'APW et le directeur de la jeunesse et des sports, a précisé la même source.

Lors de cette réunion, les responsables concernés se sont engagés à débloquer des subventions conséquentes dans les meilleurs délais à même de permettre au CRT de régler ses problèmes fi-

nanciers entravant son parcours de premier ordre cette saison.

Las d'attendre la régularisation de leur situation financière, les joueurs de ce club ont observé une grève en début de semaine, alors que le président du club a carrément menacé de jeter l'éponge.

Nouveau promu en DNA, le CRT est en train de faire

cavalier seul dans son championnat.

Sa victoire, samedi passé, lui a permis de porter à dix points son avance sur son poursuivant immédiat, le RCB Oued R'hou, et ce, après dix journées de compétition au cours desquelles les Témouchentois ont gagné à neuf reprises contre une seule défaite sur le terrain du GC Mascara.

ESPAGNE:

David Villa raccroche les crampons

L'attaquant David Villa, buteur le plus prolifique de la sélection espagnole, a annoncé mercredi qu'il mettait un terme à sa carrière, qui l'a vu gagner la Coupe du monde, l'Euro et la Ligue des champions.

A 37 ans, David Villa va arrêter sa carrière le 7 décembre après son dernier match avec le Vissel Kobe, club japonais et ultime expérience comme joueur après avoir porté les couleurs du FC Barcelone, de l'Atlético Madrid et de Valence.

L'Espagnol va maintenant investir dans une nouvelle franchise américaine, le Queensboro FC, à New York.

«Je tiens (cette conférence de presse) pour annoncer que j'ai décidé de mettre fin à ma carrière professionnelle et de prendre ma retraite», a déclaré non sans émotions Villa aux journalistes réunis à Kobe. «Je pense à cela depuis longtemps.

C'est le résultat de discussions avec ma famille et les personnes autour de moi.

Je voulais me retirer du football, pas être contraint de le faire», a ajouté l'homme aux 59 buts en 98 sélections avec l'Espagne, un record national.

Villa, qui a passé quatre ans au New York City FC (2014-2018), ne quittera cependant pas le monde du football et va investir dans le Queensboro FC, une nouvelle franchise basée dans le Queens à New York et qui jouera dans l'équivalent de la deuxième division américaine.

«Même si je ne serai plus sur le terrain, je continuerai à m'impliquer dans le football d'une autre manière et à contribuer au monde du football», a-t-il déclaré.

Villa a pris part à trois Coupes du monde et a gagné la plus grande des compétitions internationales en 2010

avec la Roja, deux ans après avoir remporté l'Euro-2008.

Blessé, il n'a pas participé en revanche au second sacre européen d'affilée pour l'Espagne en 2012.

En club aussi, sa carrière est exceptionnelle, l'attaquant ayant marqué lors de la finale de Ligue des champions remportée en 2011 par le Barça contre Manchester United (3-1).

Deux fois avec le Barça (2011, 2013) et une fois lors de sa seule année à l'Atlético Madrid (2014), il a également été sacré champion d'Espagne.

Dès 2015, il a ensuite marqué les débuts de la franchise New York City FC en MLS, en multipliant les premières: premier transféré de l'équipe, premier buteur au Yankee Stadium, joueur avec le plus de matches joués et meilleur buteur du club (80 buts en 126 matches).

CHELSEA :
Les amendes imposées par Lampard

A Chelsea plus qu'ailleurs, la bonne conduite est un élément indispensable. Comme dans tout club professionnel, l'entraîneur des Blues Frank Lampard a instauré une charte pour le comportement à adopter, avec des sanctions plutôt dissuasives. Le quotidien britannique Daily Mail a réussi à se procurer cette liste et dévoile des montants d'amende assez salés...



TOTTENHAM :
Rose partira libre en juin 2021

Sous contrat jusqu'en juin 2021 avec Tottenham, le latéral gauche Danny Rose (29 ans, 9 matchs en Premier League cette saison) a été prévenu par ses dirigeants qu'il n'allait pas recevoir de proposition pour prolonger. En réponse, l'international anglais a indiqué qu'il allait quitter le club londonien en tant que joueur libre au terme de son bail.

"Je leur ai dit qu'il restait 18 mois dans mon contrat et que je n'irai nulle part ailleurs d'ici là. En janvier, vous allez probablement entendre des rumeurs sur mon avenir. Je vous dis tout de suite que je n'irai nulle part", a assuré Rose pour l'Evening Standard ce mercredi.

Une situation vraiment particulière pour Rose, qui reste très utilisé par son entraîneur Mauricio Pochettino.

REAL :
Carvajal ne souhaite que du mal au Barça

Interrogé par le journal Marca, en marge du rassemblement de l'équipe d'Espagne, le latéral droit du Real Madrid Dani Carvajal (27 ans, 9 matchs en Liga cette saison) a commenté l'actualité des Merengues, mais aussi du rival, le FC Barcelone. Sans grande surprise, l'Espagnol ne veut pas voir les Blaugrana triompher...

"C'est un candidat à la victoire en Ligue des Champions et notre plus grand rival. On ne va pas être hypocrite. En championnat, je préfère que le Barça perde parce que c'est notre rival et en Ligue des Champions c'est plus ou moins la même chose. Ils ont une équipe spectaculaire. Toutes les équipes fortes qui perdent, c'est mieux pour nous", a lancé Carvajal. Le message est passé !



BAYERN :
Lewandowski adore affronter Ramos

Brillant et impressionnant de régularité depuis plusieurs années, l'attaquant du Bayern Munich Robert Lewandowski (31 ans, 18 matchs et 23 buts toutes compétitions cette saison) s'impose comme une référence mondiale, et l'un des tout meilleurs à son poste. Depuis le début de sa carrière, le Polonais a affronté de grands défenseurs. L'un d'eux l'a particulièrement marqué :

liè-
re-

ment
marqué :
le capitaine

du Real Madrid Sergio Ramos (33 ans, 15 matchs et 4 buts toutes compétitions cette saison).

"L'adversaire le plus difficile ? Il y a beaucoup de bons défenseurs, mais ce fut toujours un plaisir de se battre en duel contre Sergio Ramos. J'ai toujours été heureux de pouvoir rivaliser avec lui", a avoué le Bavarois pour le média Goal. Un avis partagé par de nombreux avant-centres !



MAN CITY :
B. Silva suspendu pour Mendy !

Il faut désormais faire très attention en chambrant l'un de ses coéquipiers ! Fin septembre, l'ailier de Manchester City Bernardo Silva (25 ans, 11 matchs et 5 buts en Premier League cette saison) s'était retrouvé mêlé à une polémique après un tweet, jugé raciste, en réponse à une provocation de son partenaire Benjamin Mendy (25 ans, 3 matchs en Premier League cette saison).

Le Portugais avait publié une photo du latéral gauche, au moment de son enfance, en le comparant à un personnage publicitaire d'une marque de chocolat, et avait ainsi provoqué un énorme tollé sur le réseau social Twitter. Après une enquête, la Fédération Anglaise de Football a décidé de sanctionner ce mercredi Silva d'un match de suspension et d'une amende de 58 000 euros. Une sanction tout simplement inédite pour une blague entre deux joueurs d'un même club.



Edité par la SARL
DK NEWS

Directeur général
Abdelmadjid CHERBAL

Directeur de la rédaction
Abdelmadjid TAREB

RÉDACTION ADMINISTRATION
«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00»
FAX : 023.38.47.95 **EMAIL** : contact@dknews-dz.com - **SITE** : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 / **E-MAIL** : contact@dknews-dz.com - **IMPRESSION** : S.I.A.
Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

Jeudi 14 novembre 2019 / 17 Rabî' al-awwal 1442 - N° 2365 - 7^e année

ALGÉRIE-CHINE

Un projet de jumelage signé entre la wilaya de Boumerdes et la province chinoise de Hainan

Un projet de jumelage entre la wilaya de Boumerdes (Algérie) et la province de Hainan (Chine) a été signé officiellement mardi, lors d'une cérémonie organisée au siège de la wilaya en présence des délégations des deux pays. La cérémonie de signature a été coprésidée par le wali de Boumerdes, Yahia Yahiaten et la vice-présidente de la province, Mme HEXIPING. Le jumelage qui sera, au début, exclusivement consacré au renforcement des liens d'amitié entre les deux parties, constitue un moyen pour la consolidation des relations bilatérales à travers l'échange de visites, avant de les élargir, de façon graduelle, aux différents domaines de coopération, selon les déclarations des deux parties. Lors de cette cérémonie, des exposés détaillés ont été présentés sur les potentialités de la wilaya de Boumerdes et de la province de Hainan dans les différents domaines, suivis d'autres exposés présentés par les superviseurs de ce projet de jumelage sur les opportunités de développement de la coopération et de l'investissement dans tous les domaines.

ALGÉRIE:

Un taux exceptionnel de remplissage des barrages

L'Algérie a enregistré un taux «exceptionnel» de remplissage des barrages, estimé à 62%, pour un volume d'eau emmagasiné de 4.231,29 millions de m3, a appris mardi l'APS auprès de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT).



«D'une manière générale les apports enregistrés durant ce mardi 12 novembre courant, ont atteint les 33.989.000 de m3 à travers le territoire national, engendrant une progression du volume mobilisé dans les barrages, qui est de l'ordre de 4.231,29 millions de m3, soit un taux de remplissage global exceptionnel de 62%», a précisé la même source. Ainsi, sur les 65 barrages en exploitation à travers le pays, huit (8) barrages ont dépassé un taux de remplissage de 90 %, a fait savoir l'Agence. S'agissant de la situation hydrique par région, la même source a

précisé que l'apport enregistré dans la région Ouest suite aux dernières précipitations jusqu'à ce mardi (12 novembre) était de 2.272.000 m3, soit un volume mobilisé estimé à 892,37 millions de m3 et un taux de remplissage de 48,64%. Dans la région du Centre-ouest, l'apport enregistré était de l'ordre de 7.541.000 m3, soit un volume mobilisé de l'ordre de 996,46 millions de m3 et un taux de remplissage de 58,30 %.

La région Centre a, quant à elle, enregistré un apport de l'ordre de 5.798.000 m3, soit un volume mobilisé de l'ordre de 778,09 millions de m3

et un taux de remplissage de 49,88 %. Concernant l'Est du pays, l'apport en eau enregistré a été de l'ordre 18.378.000 m3, soit un volume mobilisé de l'ordre de 1.964,36 millions de m3 et un taux de remplissage de 76,55 %.

Pour rappel, de fortes pluies et averses orageuses ont été enregistrées depuis lundi soir jusqu'à mardi notamment sur les régions du Centre et de l'Est du pays. Ces chutes de pluies ont dépassé localement les 30 à 50mm, selon les prévisions d'un Bulletin météorologique spécial (BMS) de l'Office national de météorologie (ONM).

ALGÉRIE-EGYPTE

M^{me} Tamazirt évoque avec l'ambassadeur d'Egypte la coopération industrielle et minière

La ministre de l'Industrie et des Mines, Djamilia Tamazirt, a reçu mardi à Alger l'ambassadeur d'Egypte, Aymen Djamel-Eddine Abdelfattah Macharfa, avec lequel elle a évoqué les opportunités de renforcement de la coopération bilatérale dans le secteur de l'industrie et des mines, a indiqué un communiqué du ministère. Tout en se félicitant du niveau actuel de la coopération bilatérale qui traduit la volonté des hautes autorités des deux pays, les deux parties ont souligné l'importance de renforcer le partena-

riat entre les entreprises des deux pays, notamment dans le secteur des mines et celui des PME. A cette occasion, la ministre a réitéré son entière disponibilité à examiner toutes les opportunités offertes pour établir un partenariat bénéfique entre les opérateurs algériens et leur homologues égyptiens, note la même source.

Les deux parties ont, en outre, insisté sur l'importance du renforcement des rencontres entre les opérateurs économiques algériens et égyptiens, ainsi que l'organisation de

foires et d'expositions leur permettant d'examiner les opportunités de partenariat et d'investissement dans différents domaines.

A cette occasion, le diplomate égyptien a remis à Mme Tamazirt deux invitations adressées par les ministres égyptiens de Commerce et de l'Industrie et de l'investissement pour prendre part à la rencontre intitulée «Produit en Afrique» et la 4^e édition du Forum d'investissement en Afrique prévus fin novembre en cours, a conclu le communiqué.

DU 14 AU 15 NOVEMBRE À DURBAN (AFRIQUE DU SUD)

Zerouati prend part aux travaux de la 17^e Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Mme Fatma-Zohra Zerouati prendra part aux travaux de la 17^e session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement prévue du 14 au 15 novembre à Durban (Afrique du Sud), a indiqué mardi un communiqué du ministère.

Cette conférence verra la participation de ministres africains de l'environnement, d'experts et d'organisations internationales outre des associations de la société civile. La rencontre portera sur le rôle de l'éco-

nomie verte et sa contribution au développement de l'économie circulaire en Afrique, l'économie bleue, la biodiversité, le capital naturel et la contribution environnementale dans le développement de l'économie des océans.

Les ministres de l'environnement débattront de la nécessité de prendre des mesures tangibles concernant la mise en œuvre des politiques et l'élaboration des cadres appropriés aux niveaux régional et international permettant au continent de réaliser les Objectifs de développement durable

(ODD) et les objectifs de l'Agenda de l'Union africaine 2063. Les travaux de la session ordinaire sur l'environnement se dérouleront sur deux niveaux à savoir: le niveau des experts dont les travaux ont débuté lundi et se poursuivront jusqu'à mercredi suivi des travaux des ministres qui se dérouleront du 14 au 15 novembre courant durant lesquels des mécanismes, des programmes et des partenariats tangibles pour l'Afrique seront annoncés.

Le Gabon passera la présidence de la conférence ministérielle africaine sur

l'environnement à l'Afrique du Sud pour les deux années prochaines et un nouveau bureau de cette conférence sera mis en place.

En marge de cette conférence, Mme Zerouati participera à une table ronde ministérielle sur le cadre international de la biodiversité post-2020. Elle aura également des rencontres bilatérales avec ses homologues des pays participants pour renforcer les liens de coopération dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables.

SOMMET MONDIAL SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT :

Miraoui rencontre plusieurs ministres et responsables étrangers

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui a reçu, en marge du Sommet mondial sur la population et le développement qui se tient à Nairobi, le ministre cubain du Commerce et de l'Investissement étranger, Rodrigo Malmierca Diaz et la secrétaire générale adjointe et chef du département des affaires sociales au sein de la Ligue arabe, le Dr. Haifa Abu Ghazaleh, a indiqué mercredi un communiqué du ministère.

Le ministre de la Santé a évoqué avec le ministre cubain les moyens de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la santé, la recherche et l'industrie pharmaceutique, mettant l'accent sur

l'impérative de renforcer les équipes médicales cubaines se trouvant dans les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux dans le cadre de la convention signée par les deux pays, a noté la même source.

Lors de sa rencontre avec le Dr. Haifa Abu Ghazaleh, M. Miraoui a abordé voies et moyens de renforcement de la coopération avec le Secrétariat général de la Ligue Arabe et les pays membres, notamment dans les secteurs des affaires sociales, en tête desquels la Santé.

Les deux parties ont souligné, en outre, la nécessité d'unir les positions entre les pays arabes concernant le développement et la prospérité des sociétés arabes dans plusieurs domaines, a conclu le communiqué.

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Découverte et destruction d'une casemate pour terroristes à Djelfa



Une casemate pour terroristes contenant des vêtements et divers objets a été découverte et détruite, mardi dans la wilaya de Djelfa, par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), indique mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a découvert et détruit, le 12 novembre 2019, une (01) casemate pour terroristes contenant des vêtements et divers objets suite à une opération de fouille et de ratissage menée dans la localité de Abdelmadjid, commune de Ammoura, wilaya Djelfa/1ère Région militaire", précise la même source. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, "des dé-

tachements de l'ANP ont intercepté à Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar/6ème RM, vingt-et-un (21) individus et saisi treize (13) groupes électro-gènes et treize (13) marteaux-piqueurs", ajoute le communiqué du MDN. Par ailleurs, des Garde-frontières "ont appréhendé, à Ain Safra, wilaya de Naâma/2ème RM, deux (02) narcotrafiquants qui étaient à bord d'un (01) camion porte-engins chargé de 106 kilogrammes de kif traité, tandis que des éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi, à Jijel/5ème RM, 20 kilogrammes et 600 grammes de la même substance". La même source ajoute que "dix-neuf (19) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Ghardaïa/4ème RM".